PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

16 juin 2021

Approuvé le 16 Novembre 2021

ORDRE DU JOUR

I.	Lecture du rapport moral	p. 3
II.	Lecture du rapport financier	p. 5
III.	Rapport du Commissaire aux Comptes	p. 22
IV.	Rapport des Contrôleurs de Gestion 2020 du CAES Inserm	p. 25
V.	Intervention de l'Administration	p. 26
VI.	Intervention des Organisations Syndicales	p. 26
VII.	Résultats des votes des résolutions et résultats de l'élection des Contrôleurs de Gestion 2021	p. 33
VIII.	Désignation des Contrôleurs de Gestion 2021	p. 34
IX.	Questions Diverses	p. 35
ANNEXE		p. 37

ASEMBLÉE GÉNÉRALE

16 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 juin 2021 à 9h03, s'est réunie en visioconférence, l'Assemblée Générale du CAES de l'Inserm.

La représentation des CLAS au nombre de 25 sur 27 permet d'avoir le quorum pour tenir une Assemblée Générale Ordinaire (deux tiers des CLAS doivent être représentés).

Les votes ont été comptabilisés au nombre de 1 167.

92 membres sont présents en visioconférence.

Raquel Cespón Romero est la secrétaire de séance.

Monsieur le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

François Coulier : Bonjour à tous, le quorum étant atteint, nous allons pouvoir commencer notre Assemblée Générale.

Je voudrais remercier :

Pierre-Emmanuel Sinet, Responsable du Bureau de la Politique Sociale, qui représente l'administration de l'Inserm.

Jeanne Toison, du Bureau de la Politique Sociale.

Monsieur Gael Dhalluin, Commissaire aux comptes.

Et les Contrôleurs de gestion ; Martine Duquesne, Caroline Mai, Marie-Christine Naud et Jacques Brocard.

Nous remercions l'ensemble des représentants des CLAS.

Un grand merci également aux gestionnaires du CAES, qui ont su, dans un contexte de travail difficile, maintenir l'activité du CAES, ont su gérer les nombreux reports et annulation d'activités, et ont pu continuer à répondre aux interrogations des agents Inserm.

Merci également à :

- Jean-Yves Picard pour le SNCS
- Anne-Marie Marty pour le SgenCFDT Recherche EPST
- Claudia Gallina pour le SNTRS CGT

Concernant le SNPTES, il n'est pas représenté aujourd'hui.

Pour la deuxième année consécutive, nous avons été amenés à organiser cette Assemblée Générale par visioconférence. Quelques aménagements ont été faits par rapport à l'année dernière, notamment en donnant la possibilité aux agents d'assister à la visioconférence de l'Assemblée Générale, et de nous envoyer leurs questions en amont. L'organisation des votes des résolutions et de la désignation des futurs contrôleurs de gestion, préalables à l'Assemblée Générale, a été améliorée par rapport à l'année dernière, ce qui a permis un réel bon quantitatif dans la participation. Nous verrons cela lors de l'annonce des résultats tout à l'heure.

Si vous souhaitez poser des questions ou intervenir pendant l'Assemblée Générale, vous pouvez rédiger votre question dans le panneau « conversation ».

Un dernier point, pensez à conserver vos micros éteints pendant la durée de l'Assemblée Générale, pour éviter autant que possible les bruits parasites.

Nous commençons l'Assemblée Générale par le premier point à l'ordre du jour, le rapport moral que je vais vous lire.

I. LECTURE DU RAPPORT MORAL SUR L'EXERCICE 2020 : François Coulier, Président.

L'année 2020 a été, comme chacun sait, très marquée par la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19. Le CAES Inserm a pris la mesure des difficultés auxquelles les agents et retraités de l'Inserm ont dû faire face. Nous avons dû prendre très rapidement les dispositions nécessaires pour adapter l'organisation du travail des gestionnaires du CAES, pour l'essentiel à distance, et maintenir les meilleures conditions possibles. Je souhaite remercier fortement le personnel CAES pour les efforts supplémentaires fournis, au bénéfice des agents et retraités Inserm, pendant cette année difficile.
Le fonctionnement de nos instances (Commissions de Secteur, Bureau exécutif, CNAS, Assemblée Générale) a également dû être adapté au travail à distance pour qu'elles puissent rester pleinement opérationnelles.
L'Assemblée Générale a été notamment reportée de juin à septembre 2020, et s'est déroulée par visio-conférence. Les votes des résolutions et la désignation des contrôleurs de gestion ont dû être très rapidement organisés par correspondance électronique. Nous avons travaillé cette année pour améliorer la procédure des votes à distance pour l'Assemblée Générale 2021.

Certains des changements dans notre organisation, rendus obligatoires par la crise sanitaire, seront probablement pérennisés dans les années à venir. Je pense par exemple au vote direct des résolutions et à la désignation des contrôleurs de gestion, qui me semblent une avancée réelle vers plus de démocratie et d'implication des agents et retraités dans la vie et le fonctionnement du CAES.

Le programme des activités proposées par les différents secteurs en 2020 a été profondément bouleversé par la crise sanitaire, avec de très nombreux reports et quelques annulations.
Nous avons rapidement pris des mesures afin de limiter l'impact des reports pour les agents et retraités, notamment en proposant systématiquement le remboursement des sommes versées au CAES, plutôt que d'établir de simples « à valoir » prévus par les mesures gouvernementales. Le CAES a par contre privilégié les avoirs chez nos partenaires et prestataires dans le but assumé de soutenir ce secteur mis en difficulté par la crise sanitaire.

Dans ce contexte perturbé et incertain, nous avons assoupli nos procédures de traitement des dossiers en raccourcissant les délais de réception des formulaires d'inscription ou de demande de subvention a posteriori. Nous avons également instauré des taux de subvention promotionnels pour les activités proposées par les secteurs Vacances, Jeunesse, Loisirs-Culture ou Retraités, ainsi que par les Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS).

Les chiffres de participation aux activités du CAES ont fortement chuté en 2020, tous secteurs confondus. Il faut noter néanmoins la baisse d'activité limitée pour le secteur Vacances (- 22 %) avec un fonctionnement estival en hausse et qui compense en partie les annulations totales des vacances de printemps dues au confinement, et les baisses significatives pour les vacances de la Toussaint (couvre-feu) et de fin d'année (remontées mécaniques fermées).
Le secteur Jeunesse a enregistré une baisse de près de 60 % des inscriptions et demandes de subvention. Cette baisse est plus fortement marquée sur les séjours proposés par le Secteur, du fait de l'annulation de nombreuses offres par nos partenaires, ainsi que sur les classes transplantées. Les séjours linguistiques ont également particulièrement souffert, conséquence très directe des restrictions sur les voyages à l'étranger.

Comme vous pourrez le lire dans le Rapport Financier établi par notre Trésorière, Sandrine Curtet Benitski, ces baisses d'activités dans tous les Secteurs ont eu pour conséquence une augmentation importante de notre résultat d'exploitation, qui est en 2020 de plus de 628 000 €.

Cette baisse des dépenses en 2020 a incité la Direction de l'Inserm à diminuer considérablement (– 9 %) notre subvention 2021, malgré les protestations de la direction du CAES et des syndicats Sgen-CFDT RechercheEPST, SNTRS-CGT et SNCS-FSU. Dans une lettre adressée à Madame Giry, Directrice générale déléguée, les syndicats ont rappelé les termes de la convention signée en 2017 entre l'Inserm et le CAES, qui stipulent que la subvention annuelle versée au CAES par l'Inserm doit être égale à 0,62 % de la masse salariale hors charge (fonctionnaire, CDD, CDI), ce pourcentage ne pouvant diminuer.

Pendant cette année 2020, nous avons continué à œuvrer à l'amélioration de notre communication ; le format des flashs mensuels a été rajeuni, et nous avons entrepris une refonte exhaustive de notre site web qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2021. Nous avons également travaillé sur le projet de dématérialisation des Fiches Agents, projet démarré en 2019 et qui a pu se concrétiser en début d'année 2021.

Nous devons rester optimiste, la vaccination anti-Sars-CoV-2 progresse, et a déjà montré son efficacité à réduire le nombre de cas de Covid-19, notamment les plus sévères. Nous espérons tous que l'activité du CAES Inserm pourra reprendre pleinement dans les prochains mois.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

Sylvie Dupuy : Oui, il y a une question de Naima Munoz qui demande qui remplace Madame Giry.

François Coulier : Alors, nous ne savons pas encore. Elle est partie au 14 juin me semble-t-il, Monsieur Sinet me dira si je me trompe mais pour le moment nous ne connaissons pas son ou ses successeurs.

Pierre-Emmanuel Sinet : Pour aller dans votre sens ce n'est pas encore acté, il y a une personne qui a été identifiée mais la Direction attend de pouvoir l'officialiser. Nous attendons la concrétisation de l'accueil pour pouvoir officialiser ça, ça devrait être connu au mois de juin, c'est imminent.

François Coulier : Monsieur Bloch avait parlé d'éventuellement de deux Directeurs Généraux, un plus spécifiquement pour les ressources et l'autre plus pour la stratégie. On restera sur quelque chose comme ça ou sur une seule personne ?

Pierre-Emmanuel Sinet : Oui, tout à fait, c'est ce qu'il a été dit au comité technique, je vous demande de ne pas ébruiter trop l'information mais c'est exactement ça.

François Coulier : Désolé, je n'ai rien dit.

Pierre-Emmanuel Sinet : Il y aura deux DGD comme il avait annoncé et les dénominations sont en cours.

Yves Martin : Oui, effectivement, il y a eu une annonce qui a été faite à tous les Délégués Régionaux concernant le remplacement de Madame Claire Giry, officiellement. Elle est remplacée par un DGD Ressources qui est Damien Rousset et un DGD dédié à la stratégie scientifique et innovation qui est Thomas Lombès.

François Coulier : Et qu'on connaît par ailleurs ?

Yves Martin : Damien Rousset était adjoint au chef de service de la Performance du Financement et la contractualisation avec les organismes de recherche au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Thomas Lombès c'est l'actuel directeur de la stratégie de la prospective à l'Inserm.

François Coulier : Merci pour ces précisions, Yves.

Pierre-Emmanuel Sinet : On attend quand même que cela soit fait.

Yves Martin : Une annonce aux Délégués Régionaux, quand même…

Pierre-Emmanuel Sinet : Oui aux Délégués Régionaux, oui…

Yves Martin : Oui, qui a été retransmis à l'ensemble du personnel, je précise.

François Coulier : S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au point suivant qu'est le rapport financier, je donne la parole à Sandrine Curtet Benitski.

II. RAPPORT FINANCIER : Sandrine Curtet Benitski, Trésorière.

Sandrine Curtet Benitski :

Suite à l'audit sur l'état financier de l'association au 31/12/2020 par la société RSM, je vais donc vous présenter les comptes annuels du CAES Inserm. Je tiens à remercier chaleureusement Minh et Sabrina les comptables du CAES sans qui aujourd'hui je ne pourrai vous présenter ce rapport.
Le rapport financier lors d'une AG est toujours la partie un peu rébarbative… Je vais malgré tout tenter d'être la plus pédagogue possible bien que la comptabilité n'est absolument pas mon métier. Donc pour vous aider, au fil de mon diaporama il y a un code couleur. Les données dans les tons de bleu correspondent aux produits donc devant les chiffres imaginez des signes « plus ». Les données dans les tons de rouge correspondent eux aux dépenses ou charges donc devant les chiffres imaginez des signes « moins ».

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je vais vous présenter les faits marquants qui ont eu une répercussion sur le bilan comptable de l'année si particulière qu'a été 2020.
Nous avons eu :

- ✓ Une augmentation de la subvention de l'Inserm de 35 K€ soit + 2 % par rapport à 2019,
- ✓ Une diminution de la participation financière des agents de 675 K€ soit 65 % ainsi qu'une baisse de 139 K€ soit 23 % de la part subventionnée par le CAES, en lien avec la crise sanitaire,
- ✓ Suite à la liquidation des SCI des résidences Hébrydes et Neige & Soleil à Coudalère il y a eu cession des parts du CAES pour 24 K€ au 31/12/2020 ; soit une plus-value de 22 K€ dégagée sur la vente de ces parts,
- ✓ Une augmentation importante de la trésorerie de 619 K€ au 31/12/2020 soit 142 % par rapport au 31/12/2019 consécutivement à la non-consommation de la subvention.

Je vais maintenant passer au rapport financier qui sera en 2 parties. Tout d'abord la présentation des comptes annuels de façon comptable avec le compte de résultat suivi du bilan puis la seconde partie concernera l'analytique.

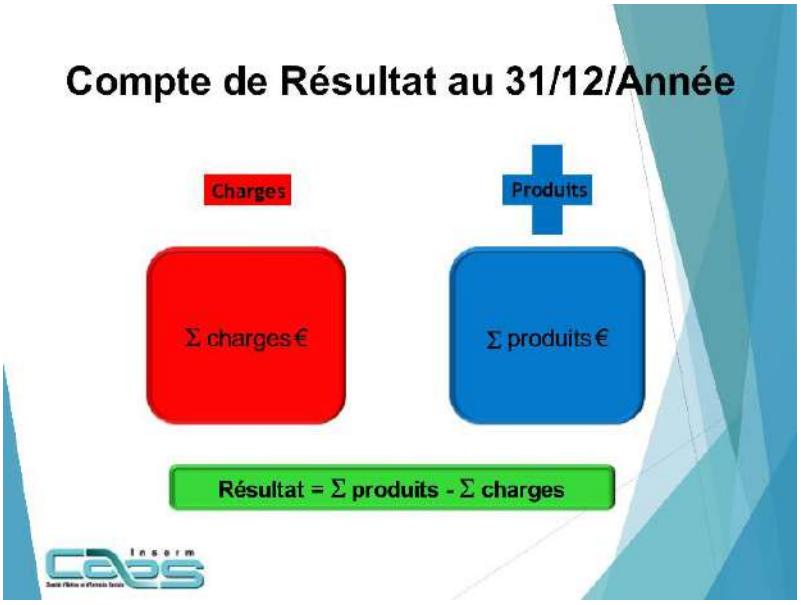

Commençons par le **compte de résultat**. Il s'agit un document comptable présentant l'ensemble des produits et des charges de l'association durant un **exercice comptable**. Cet exercice est pour le CAES une année civile, ce qui veut dire que l'arrêt des comptes se fait au 31/12 de chaque année. Le **résultat** correspond à la somme des produits moins la somme des charges. Un résultat positif est un **bénéfice** et un résultat négatif est un **déficit**. Il faut également avoir en mémoire que le compte de résultat ne mesure pas un flux de trésorerie mais un flux d'appauvrissement ou d'enrichissement du patrimoine du CAES.

Vous voyez ici la répartition des produits du CAES pour l'année 2020 :

Les produits 2020

PRODUITS	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires= participation des agents	368 928,57 €	1 043 495,66 €	- 675 K€
Subventions d'exploitation	2 209 820,00 €	2 175 315,00 €	+ 34 K€
Autres produits	4 324,40 €	28 615,52 €	+ 24 K€
Total des produits d'exploitation	2 583 072,97 €	3 247 426,18 €	- 664 K€
Produits exceptionnels	24 486,60 €	20 575,00 €	+ 4 K€
Liquidation Parts SCRés.Hébrydeset N&S - Coudaléra	24 486,60€	0,00 €	
Produits financiers	17 668,96 €	6 396,28 €	+ 11 K€
Total des produits exceptionnelset financiers	42 155,56 €	26 971,28 €	+ 15 K€
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	2 625 228,53 €	3 274 397,46 €	- 649 K€

14 % de ces produits correspondent au **chiffre d'affaires**.
Il s'agit de la participation financière des ouvrants droit et qui s'élève pour 2020 à 368 929 €. Sans surprise elle est en très forte baisse de 675 000 € par rapport à 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par le report en 2021 de nombreuses activités prévues en 2020, en lien bien évidement avec la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Les produits 2020

PRODUITS	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires= participation des agents	368 928,57 €	1 043 495,66 €	- 675 K€
Subventions d'exploitation	2 209 820,00 €	2 175 315,00 €	+ 34 K€
Autres produits	4 324,40 €	28 615,52 €	+ 24 K€
Total des produits d'exploitation	2 583 072,97 €	3 247 426,18 €	- 664 K€
Produits exceptionnels	24 486,60 €	20 575,00 €	+ 4 K€
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	24 486,60€	0,00€	
Produits financiers	17 668,96 €	6 396,28 €	+ 11 K€
Total des produits exceptionnels et financiers	42 155,56 €	26 971,28 €	+ 15 K€
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	2 625 228,53 €	3 274 397,46 €	- 649 K€

84 % des produits du CAES pour 2020 sont les **subventions d'exploitation**.
Elles s'élèvent à 2 209 820 € et correspondent aux subventions versées par l'Inserm. Cette subvention est en hausse de 34 000 €. Le restant des produits d'exploitation étant chaque année le remboursement des chèques déjeuner non utilisés par l'Inserm et une partie variable d'une année sur l'autre pour des reprises sur provisions ou sur créances agents. Ce qui fait un total de 2 583 073 €.

Les produits 2020

PRODUITS	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires= participation des agents	368 928,57 €	1 043 495,66 €	- 675 K€
Subventions d'exploitation	2 209 820,00 €	2 175 315,00 €	+ 34 K€
Autres produits	4 324,40 €	28 615,52 €	+ 24 K€
Total des produits d'exploitation	2 583 072,97 €	3 247 426,18 €	- 664 K€
Produits exceptionnels	24 486,60 €	20 575,00 €	+ 4 K€
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	24 486,60€	0,00€	
Produits financiers	17 668,96 €	6 396,28 €	+ 11 K€
Total des produits exceptionnels et financiers	42 155,56 €	26 971,28 €	+ 15 K€
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	2 625 228,53 €	3 274 397,46 €	- 649 K€

Les 2 % restants correspondent à des produits exceptionnels et aux produits financiers.
Cette année le CAES a bénéficié d'un **produit exceptionnel** de 24 489 € correspondant au prix de cession de la liquidation des parts des SCI Résidences les Hébrydes et Neige & Soleil à Coudalère. Nous avons également une hausse de 11 000 € des **produits financiers** due principalement aux reprises sur provision de ces mêmes SCI et des prêts « solidarité » litigieux.

Les produits 2020

PRODUITS	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires= participation des agents	368 928,57 €	1 043 495,66 €	- 675 K€
Subventions d'exploitation	2 209 820,00 €	2 175 315,00 €	+ 34 K€
Autres produits	4 324,40 €	28 615,52 €	+ 24 K€
Total des produits d'exploitation	2 583 072,97 €	3 247 426,18 €	- 664 K€
Produits exceptionnels	24 486,60 €	20 575,00 €	+ 4 K€
Liquidation Parts SCRés.Hébrydeset N&S - Coudalère	24 486,60€	0,00€	
Produits financiers	17 668,96 €	6 396,28 €	+ 11 K€
Total des produits exceptionnelset financiers	42 155,56 €	26 971,28 €	+ 15 K€
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	**2 625 228,53 €**	**3 274 397,46 €**	**- 649 K€**

Soit le **total des produits du CAES pour l'année 2020 de 2 625 229 €** en forte baisse de 649 000 € par rapport à l'année précédente.

Les charges 2020

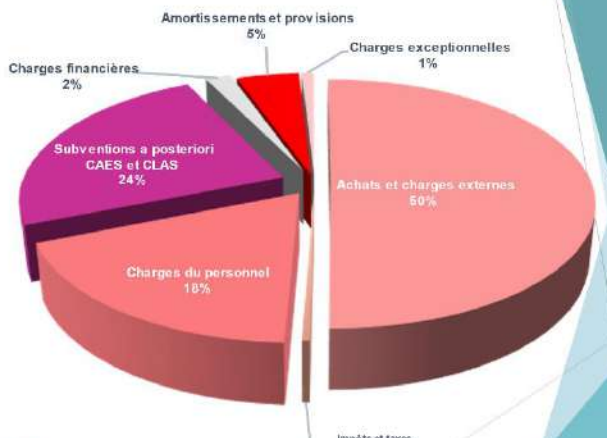

Passons aux charges du CAES ! Sur cette diapositive, vous pouvez voir la répartition en pourcentage des charges du CAES pour l'année 2020.

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Nous avons 50 % qui correspondent aux **achats et charges externes du CAES et des CLAS**.
Le montant est de 1 002 616 € en baisse par rapport à 2019 de 1,1 M€. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que je vous explique la raison. Il s'agit en résumé des factures brutes de nos prestataires, des frais d'honoraires de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes, les frais de conception et d'impression du bulletin etc.

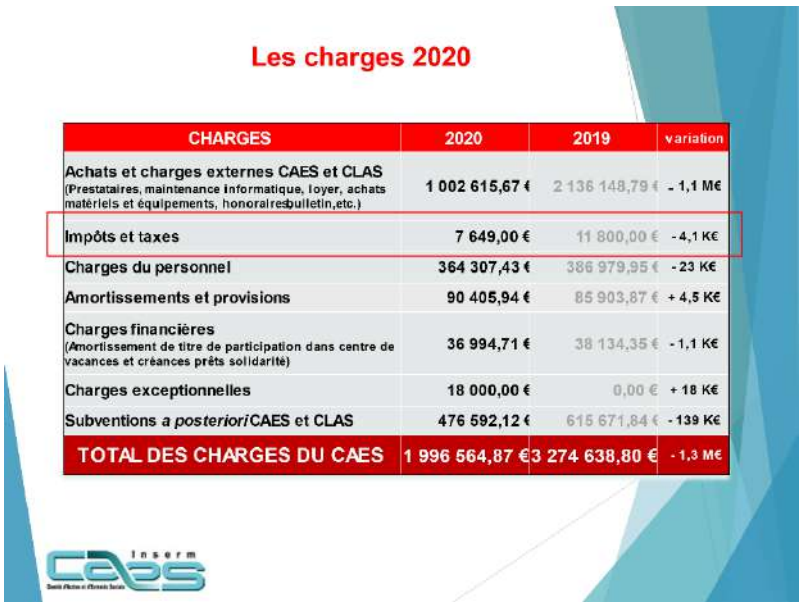

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Nous avons 0,4 % des charges qui correspondent aux **impôts et taxes.**

Pour un montant de 7 649 € en diminution par rapport à 2019 liée principalement à la diminution des taxes sur les salaires.

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

18 % de **charges du personnel** qui sont les salaires et traitements ainsi que les charges sociales.
Pour un montant de 364 307 € en baisse de 23 000 € suite à des ajustements de cotisations pour congé maternité d'une des gestionnaires et des allégements de charges sociales sur le salaire d'une autre, sa rémunération étant inférieure à 1,6 SMIC.

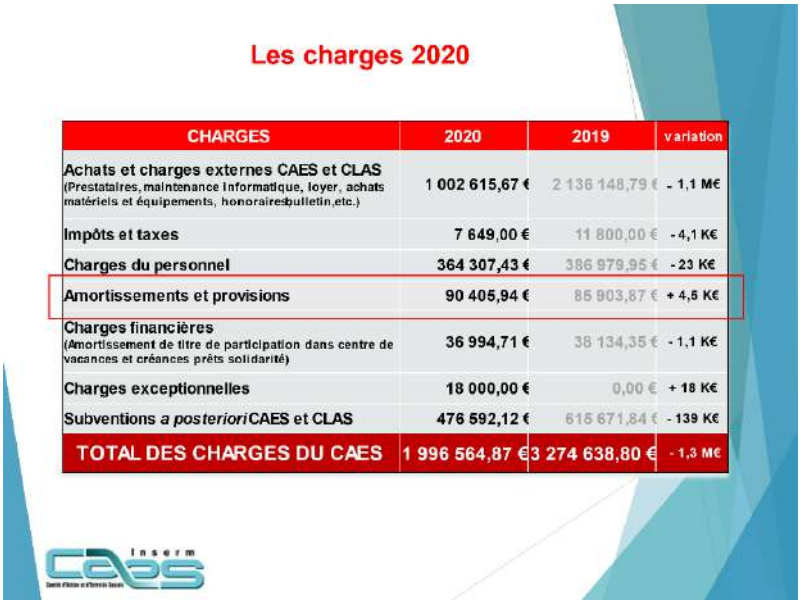

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Les 5 % suivants sont les **amortissements** (c'est à dire la dépréciation) de nos immobilisations corporels et incorporels et les **provisions.**

Nous avons une hausse en 2020 liée à des provisions sur des créances car cela fait 1 an que 8 factures du CAES n'ont pas été réglées par les agents et la provision pour une partie de l'indemnité de départ à la retraire d'une de nos gestionnaires.

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Les **charges financières** représentent 2 % des charges du CAES.
En légère baisse par rapport à 2019 ; ce sont les provisions pour dépréciation des titres de participations dans des

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

centres de vacances (amortissement) et les provisions de deux prêts solidarités douteux qui malgré des relances de paiement n'ont pas été réglés par les agents depuis 1 an.

1 % de **charges exceptionnelles.**

Il s'agit du prix d'achat en 2007 des titres de participations des SCI Les Hébrydes et Neige & Soleil à Coudalère.

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Et pour finir nous avons les **subventions *a posteriori* du CAES et des CLAS** qui représente 24 % des charges. En diminution de 139 000 € ; 134 000 € pour les *a posteriori* du CAES et 5 000 € pour les *a posteriori* des CLAS.

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Soit un **total des charges du CAES pour l'année 2020 de 1 996 565 €** en baisse de 1,3 M€ par rapport à l'année précédente.

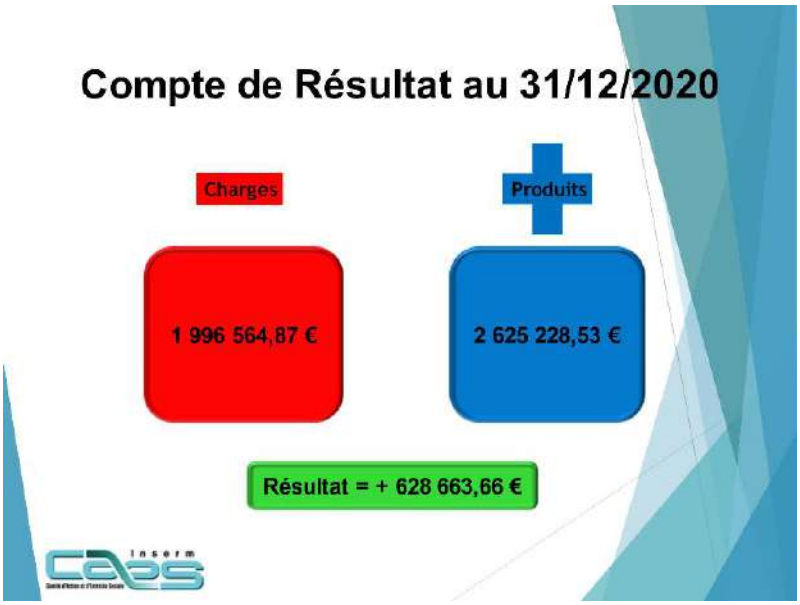

Nous avons donc 1 996 565 € de charges et 2 625 229 € de produits ce qui fait un **résultat pour l'année 2020 excédentaire de 628 664 €**.

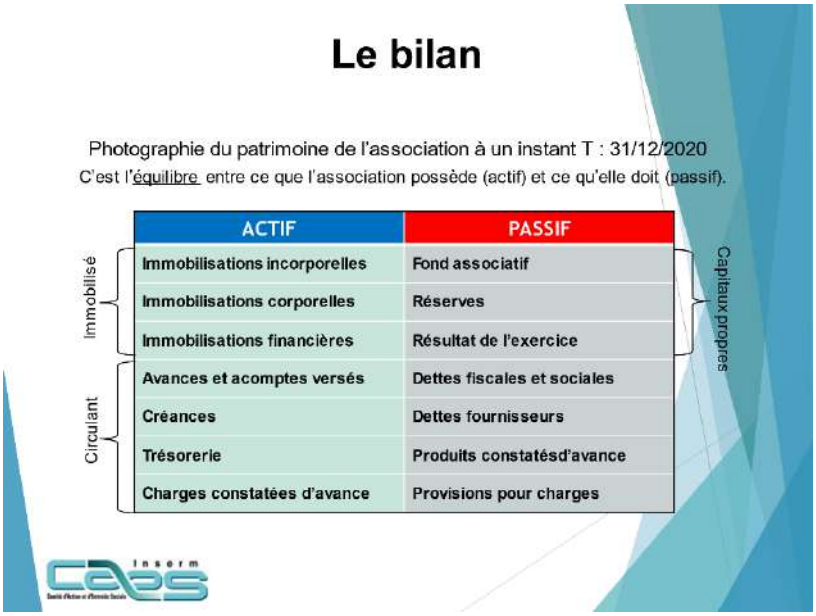

Passons maintenant au bilan. Il s'agit d'un tableau qui représente la situation patrimoniale à un instant T, en général à la clôture de l'exercice. C'est l'équilibre entre ce que l'association possède qui est l'actif et ce qu'elle doit qui est le passif au 31 décembre.

- La colonne de gauche correspond à l'**actif** qui est soit immobilisé avec 3 types d'immobilisations soit circulant.
  L'actif immobilisé correspond aux éléments conservés durablement par l'association comme un mobil home qui est une immobilisation corporelle, un logiciel qui est une immobilisation incorporelle et des titres de participation dans les sociétés civiles qui sont des immobilisations financières. Notez que les immobilisations vont perdre de la valeur au cours du temps (dépréciation) et que chaque année il va falloir retirer du prix d'achat le montant de cette dépréciation appelé amortissement.
  L'actif circulant regroupe les éléments monétisés à une échéance de moins d'un an et la trésorerie.

- La colonne de droite correspond **au passif** avec les ressources du CAES qui sont les capitaux propres constitués du fond associatif, des réserves et du résultat de l'exercice mais aussi les dettes, les produits constatés d'avance et les provisions pour charges.

Voici le bilan du CAES !

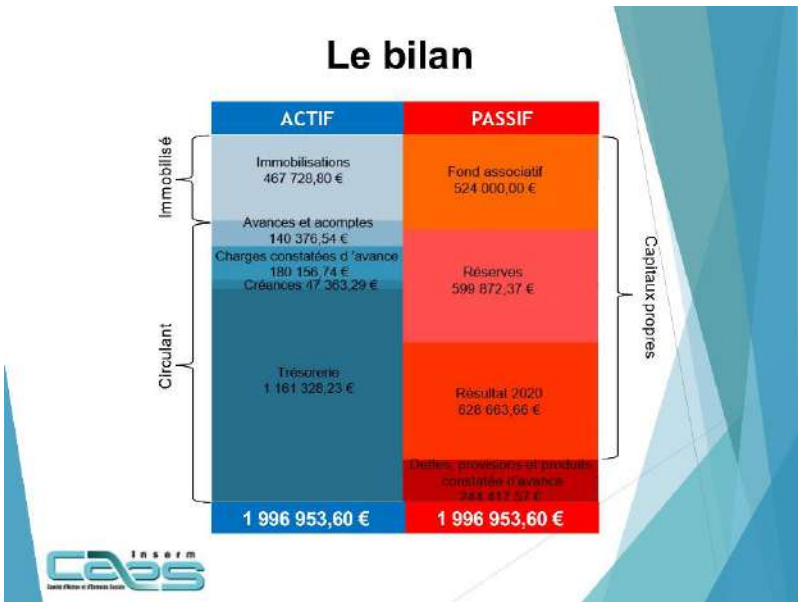

Détaillons l'actif …

L'actif immobilisé s'élève à 467 729 € en valeur nette (c'est-à-dire la valeur d'acquisition – le montant de l'amortissement). En l'absence d'investissement, le montant de l'actif diminue d'année en année lié à la dépréciation de nos immobilisations.

L'actif circulant s'élève à 1 529 225 € et il est divisé en 4 parties :

- **Les avances et acomptes versés** pour un montant d'environ 140 K€. Il s'agit des versements d'acompte effectués par le CAES pour des contrats avec des prestataires pour des activités à venir dans l'année suivante (2021). (Avoirs chez prestataires non facturés).
- Les **charges constatées d'avance** pour 180 K€ environ qui concernent elles les factures reçues et payées en 2020 pour des activités du CAES en 2021. (Avoirs chez les prestataires facturés).
- **Les créances** au 31/12/2020 étaient de 47 K€. Il s'agit des sommes facturées aux agents mais qui n'étaient pas encore réglés au 31 décembre.
- **Et la trésorerie** de l'association au 31/12/2020 qui était de presque 1,16 M€. Pour rappel en 2019 la trésorerie s'élevait à 542 K€.

L'association possède :

- au LCL un compte à terme (intérêt tous les mois), un compte sur livret et un livret A,
- à la Banque Postale, il y a le compte courant du CAES et les comptes des CLAS.

Ce qui nous fait un total pour l'actif de 1 996 954 €.

Détaillons maintenant le passif !

Nous avons **les capitaux** propres de l'association pour un montant de 1 752 536 € et qui sont composés :

- des fonds de l'association, à sa création, de 524 000 €,
- des réserves avec la réserve obligatoire et de la réserve libre pour un total de 599 872 €,
- et le résultat comptable de l'exercice 2020 excédentaire de 628 664 €.

Puis **dettes, provisions et produits constatés d'avance** pour un montant de 244 418 € que je ne détaillerai pas.

Ce qui nous fait un total pour le passif de 1 996 954 €.

Donc on voit bien que le bilan est équilibré. En effet, si une opération impacte un côté elle impactera immédiatement l'autre. Par exemple, si le CAES verse une subvention de 100 € à un agent (dette) le montant de la trésorerie (actif) diminuera de 100 €. Ce qui est à noter aussi c'est que le montant des dettes est largement inférieur au montant de la trésorerie signe d'une bonne gestion du CAES.

Passons maintenant à la **partie analytique** qui détaille plus précisément les dépenses administratives et les dépenses par secteurs.

Résultat analytique des produits 2020

LES PRODUITS	2020	2019	Variation
Subvention Inserm	1 942 054,00 €	1 907 549,00 €	+ 1,81%
Subvention Administrative	60 000,00 €	60 000,00 €	
Subvention Salaire Prestations Sociales	14 766,00 €	14 766,00 €	
Sous-total subvention	2 016 820,00 €	1 982 315,00 €	+ 1,74%
Loyers Locaux	171 000,00 €	171 000,00 €	
Fluides	22 000,00 €	22 000,00 €	
Sous-total produits loyers et fluides	193 000,00 €	193 000,00 €	idem
Total Subventions	2 209 820,00 €	[illegible]	+ 1,59%
Produits financiers	743,96 €	1 014,64 €	
Remboursement Chèques Déjeuner	3 231,27 €	2 914,62€	
Produit Exceptionnel	22 086,60€	20 575,00 €	
Total Autres Produits	26 061,83 €	[illegible]	+ 6,3%
TOTAL DES PRODUITS CAES	2 235 881,83 €	2 199 819,26 €	+ 1,64%

Vous avez ici les produits du CAES qui sont les même que ceux présentés dans la partie comptable sans le montant de la participation financière des agents c'est à dire sans le chiffre d'affaires. Nous avons la subvention Inserm de 1 942 054 € qui correspond à 0,62 % de la masse salariale des titulaires et des CDD en hausse de 1,81 %. Les autres subventions allouées étant stables soit un total de subventions de 2 209 820 €.
Les produits financiers avec le remboursement des chèques déjeuner non utilisés par l'Inserm et un produit exceptionnel de 22 087 € qui en 2020 correspond à la plus-value de la cession des parts des SCI de Coudalère.
Donc le total des produits est de 2 235 882 € en hausse de 1,64 %.
Passons aux charges

Résultat analytique des charges administratives 2020

LES CHARGES ADMINISTRATIVES	2020	2019	Variation
Salaires et charges du personnel	371 720,79 €	370 919,07 €	
Provision départ à la retraite	20 698,42 €	19 897,08 €	
Total charges salariale	392 419,21 €	390 816,15 €	+ 0,41%
Dépenses obligatoires de fonctionnement	37 730,13 €	49 787,69 €	
Amortissements	11 864,75 €	12 657,25 €	
Impôts sur placements	76,00 €	97,00 €	
Site WEB	719,95 €	714,00 €	
GANAEL hébergement /développement	18 800,00 €	15 600,00 €	
Petits travaux locaux CAES	690,52 €	1 246,09€	
Communication	16 265,60€	0 €	
Frais de missions	11 597,04 €	49 120,01 €	- 76,39%
Total charges obligatoiresde fonctionnement	97 743,99 €	129 222,04 €	- 24,31%
Loyer	148 972,04 €	142 172,23 €	+ 4,78%
Charges annexes locaux	13 476,89 €	15 314,83 €	
Fluides (téléphone et frais postaux)	7 767,42 €	7 422,98 €	
Frais envoi bulletin	0,00 €	7 037,10 €	
Total loyer et charges	170 216,35 €	171 947,14 €	- 1,0%
Total charges administratives	660 379,55 €	691 985,33 €	- 4,56%

Nous avons d'abord les **charges salariales** des 8 salariées du CAES (dont un CDD en remplacement d'une gestionnaire en congé maternité) pour un montant de 371 720 € auquel il faut ajouter la provision pour le futur départ à la retraite d'une de nos gestionnaires.
Nous avons ensuite les **charges obligatoires de fonctionnement** en baisse.

- Les dépenses obligatoires de fonctionnement (expert-comptable, commissaire aux comptes, frais bancaires, frais chèques ANCV etc.) sont en diminution.
- Les amortissements de l'administration (matériel, mobilier, logiciels) en diminution de 800 € car pas de nouveaux achats.
- Les impôts sur placement sont stables.
- Les dépenses liées au site Web du CAES sont toujours de 714 € et les frais liés au progiciel GANAEL, qui est le logiciel métier de gestion des subventions (inscriptions, facturations) et des fiches agent, en augmentation suite à l'ajout de la dématérialisation des fiches agents.
- Les charges du secteur communication sont le coût de la conception, l'affranchissement et l'envoi du bulletin annuel et du quatre pages.
- Les frais de missions sont eux en diminution de 76 %.

Pour en finir avec les charges administratives, nous avons **les loyers et charges** en légère diminution bien que le loyer ait augmenté.
Le total des charges administratives s'élève à 660 380 €.

Résultat analytique des charges par secteur 2020

LES CHARGES PAR SECTEUR	2020	2019	Variation
Budget des CLAS	153 382,71 €	249 103,25 €	
CLAS Fonctionnement (Logiciel « Ciel en ligne »)	7 247,39 €	1 996,80 €	
CLAS Noël Ile de France	0,00 €	3 567,63 €	
Total secteur CLAS	160 630,10 €	254 667,68 €	- 36,93%
Propositions Colonies CAES	60 230,80 €	177 867,81 €	
Subvention *a posteriori*	43 885,47 €	82 363,46 €	
Sous total Jeunesse 1	104 116,27 €	260 231,27 €	- 60,0%
Centres Aérés :Act. Loisirs SansHébergement	42 290,36 €	55 372,196	
Péri Scolaire :Act. Sportives, Culturelles et de Loisirs	142 006,93 €	146 544,75 €	
Mini Séjours,Compétitions et rencontres sportives et Stages sans hébergement	591 ,67 €	6 117,68 €	
Sous total Jeunesse 2	184 888,96 €	208 034,62 €	- 11,13%
Total secteur Jeunesse	289 005,23 €	468 265,89 €	- 38,28%
Voyages CAES	- 408,00€	67 199,84 €	
Subvention Voyages Autonomes	15 119,40 €	37 416,45 €	
Total secteur Voyage:	14 711,40 €	104 616,29 €	- 86,00%

Passons maintenant aux dépenses par secteur. Les chiffres représentent le coût pour le CAES c'est-à-dire le montant des prestations – la participation financière des agents.

- Le budget réalisé des **CLAS** pour 2020 est de à 160 630 € soit en baisse de 36,93 %.
  Avec le logiciel de comptabilité Ciel en ligne pour un montant de 7 200 €.
  En 2020 il n'y a pas eu de Noël des CLAS Ile de France mais théoriquement cette opération est blanche pour le CAES.
- Les dépenses du **secteur Jeunesse** sont en baisse de 38,28 %. La baisse pour Jeunesse 1 est de 60,00 %. La baisse pour Jeunesse 2 est de 11,13 %.

- Les dépenses du **secteur Voyages** sont en baisse de 86,00 % que ce soit les propositions CAES ou les subventions *a posteriori*. Tous les voyages 2020 ont été reportés en 2021 voire même en 2022.

Résultat analytique des charges par secteur 2020

LES CHARGES PAR SECTEUR	2020	2019	Variation
Propositions CAES (investissements|inéaires)	163 521,38 €	241 671,62 €	- 32,34%
Subvention *a posteriori*	188 503,99 €	222 394,48 €	- 15,24%
Amortissements des investissements	52 316,27 €	55 748,96 €	
Travaux et maintenance investissement	756,80 €	959,29 €	
Total secteur Vacance	405 098,45 €	520 774,35 €	- 22,21%
Proposition CAES	4 791,20 €	5 807,52 €	
Subvention *a posteriori*	4 693,08 €	10 402,17 €	
Coupons Sport ANCV + frais envois	22 328,60 €	29 697,58 €	
Total secteur Sports	31 812,88 €	45 907,27 €	- 30,7%
Loisirs et Culture	611,60 €	42 449,02 €	- 98,56%
Retraités	2 071,00 €	28 788,99 €	- 92,81%
Séjours «Solidarité»	969,00 €	9 360,03 €	- 89,65%
Billetterie CAES	922,00 €	3 315,40 €	
Billetterie en ligne (licence du 16/10/18 au 15/10/22)	31 200,00 €	31 200,00 €	
Provisions et Reprises (créances)	9 806,96 €	- 1 269,65 €	
Total autres secteurs	45 580,56 €	113 931,78€	- 60,00%
Total des charges des secteurs	**946 838,62 €**	**1 508 163,26 €**	**- 37,22%**

- Le **secteur Vacances** quant à lui voit ses dépenses diminuer dans une moindre mesure compte tenu du contexte soit 22,21 %. Heureusement les agents ont pu partir en vacances pendant l'été 2020.
- Les dépenses du **secteur Sports** sont en baisse de 30,7 %. Diminution aussi des subventions *a posteriori*.
- Le secteur Loisirs Cultures est en forte baisse de 98,56 % car tous les séjours ont été reportés en 2021 ; le montant dépensé correspond essentiellement au Pass Monument, Opéra, à une perte de 99 € pour une exposition non remboursée et des régularisations de subventions.
- Le **secteur Retraités** présente également une baisse des dépenses de 92,81 %. Le budget dépensé correspondant à la galette et à des sorties culturelles. Les retrouvailles et la randonnée en étoile ont été reportées en 2021. Les retrouvailles viennent d'ailleurs d'avoir lieu.
- Les **séjours Solidarité**, qui je vous le rappelle sont subventionnés à 85 % et permettent aux familles en grande difficulté financière, sociale et familiale d'accéder aux prestations proposées par le CAES (hors secteur Voyages). 1 dossier a été étudié et accepté en 2020.
- Les 922 € de la **billetterie CAES** correspondent à une perte sèche par rapport aux billets non vendus et / ou non repris et dont la date de validité est dépassée.
- Le frais pour 2020 de la licence pour la **billetterie en ligne** s'élève à 31 200 €.
- Pour finir, nous avons provisionné 9 806 € pour les créances douteuses c'est-à-dire les factures non payées par les agents et des crédits solidarité non soldés.

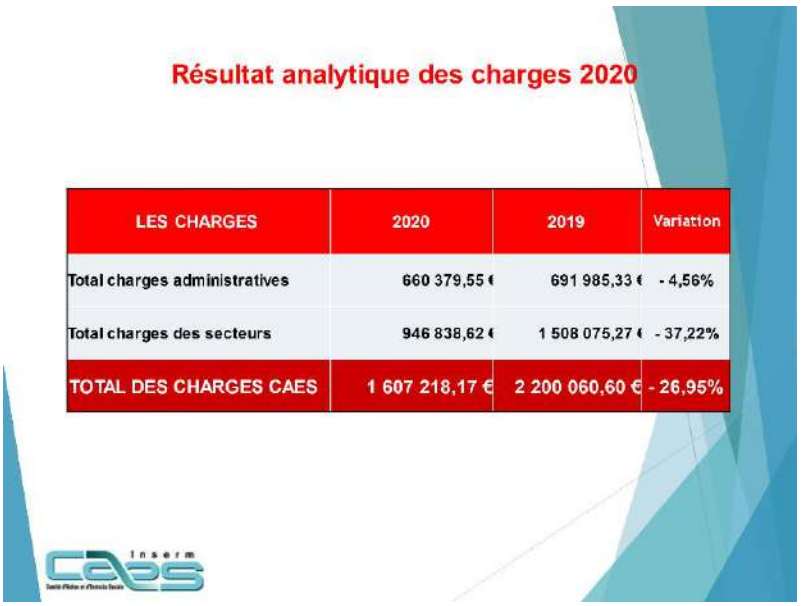

LES CHARGES	2020	2019	Variation
Total charges administratives	660 379,55 €	691 985,33 €	- 4,56%
Total charges des secteurs	946 838,62 €	1 508 075,27 €	- 37,22%
TOTAL DES CHARGES CAES	1 607 218,17 €	2 200 060,60 €	- 26,95%

Le total des charges des secteurs s'élève à 946 838 €.

Soit un total général des charges du CAES de 1 607 218 € en baisse de 26,95 %.

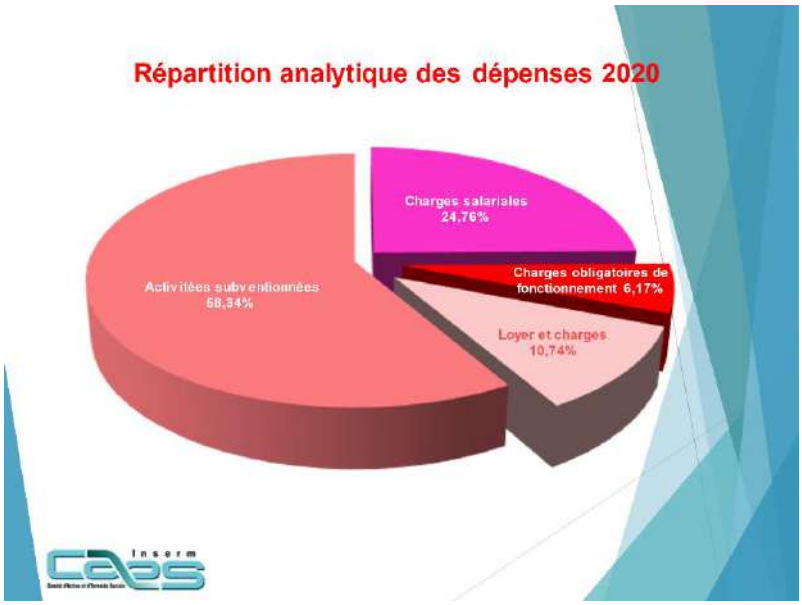

Ces dépenses sont réparties de la façon suivante :

- 25 % de charges salariales
- 6 % de charges obligatoires de fonctionnement
- 10 % de loyers et charges
- Les 58 % restants étant les dépenses pour les subventions des agents.

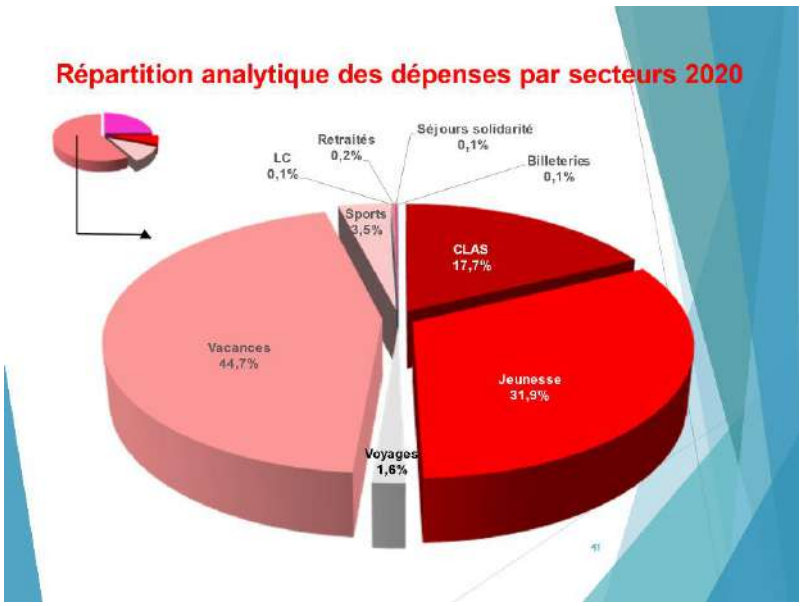

Vous voyez ici la répartition de ces 58 % par secteur. 18 % pour les CLAS, 32 % pour Jeunesse, 1,6 % pour Voyages, 45 % pour Vacances, 3,5 % pour Sports et de 0,1 à 0,2 % pour les autres secteurs c'est-à-dire Loisirs-

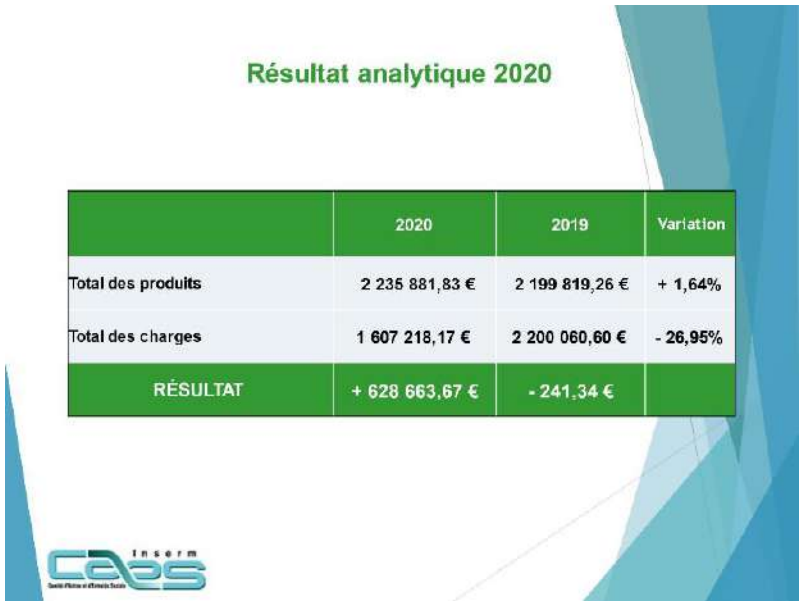

Résultat analytique 2020

	2020	2019	Variation
Total des produits	2 235 881,83 €	2 199 819,26 €	+ 1,64%
Total des charges	1 607 218,17 €	2 200 060,60 €	- 26,95%
RÉSULTAT	+ 628 663,67 €	- 241,34 €	

Culture, Retraités, Solidarité et billetterie.

Pour conclure, le total des produits pour l'année 2020 est de 2 235 881,83 € et le total des charges pour l'année 2020 est de 1 607 218,17 €. Ce qui nous fait un **résultat excédentaire de 628 663,67 €.**

Pour rappel les réserves de l'association sont composées :

- D'une réserve obligatoire de 391 720,43 €, qui correspond au montant du loyer et des frais de fonctionnement du CAES pour 2 à 3 mois et 6 mois de charges de personnel,
- D'une réserve libre au 31/12/2019 de 208 151,94 €.

Le résultat comptable au 31/12/2020 est de + 628 663,67 €.
Si à cette assemblée générale 2021, il est voté d'incorporer ce déficit de l'exercice 2020 à la réserve libre, elle passera alors au 16/06/2021 à 836 815,61 €.
Je vous remercie pour votre attention et suis prête à répondre à vos questions.

Maintenant je laisse la parole à Monsieur Dhalluin.

Teva West : Bonjour, pourrez-vous revenir sur la vente des parts de SCI, je ne comprends pas la plus-value de 22 K€ sur une vente à 24 K€ et un achat (en charge exceptionnelle) de 18 K€ ? Pour ce qui est de l'analytique, pour le secteur voyage, le montant est négatif, quelle en est la raison ?

Sandrine Curtet Benitski : Vous avez ici le prix de cession.

Sabrina Younes : Ce prix de cession on le déduit du prix d'achat et de l'amortissement qui reste, que nous n'avons pas pu amortir. Parce que l'amortissement se fait sur 15 ans mais il restait un reliquat d'années à amortir. Ce reliquat vient à être déduit du prix de cession.

M. Dhalluin : C'est ce que l'on appelle une valeur nette de cession, c'est-à-dire que nous avons acheté ces actifs à un certain prix, nous les avons utilisés et nous les avons amortis pendant un certain nombre d'années. La valeur nette comptable résiduelle est de 18 000 €, c'est ce qu'on avait en comptabilité en actif et on la sort par le compte de résultat dans les charges et en face nous avons un prix de vente, les 24 000 €. La différence entre le prix de la valeur nette comptable et le prix de cession c'est la plus-value, ça peut être aussi une moins-value parfois. Ici il se trouve que c'est une plus-value, ça témoigne de la qualité du produit et de l'opération qui est saine.

Sandrine Curtet Benitski : Vous avez trois prix, le prix de cession, dans la diapositive suivante c'est le prix d'achat et dans l'autre c'est la plus-value.

François Coulier : Le prix d'achat c'est quand nous avons acheté ces parts.

M. Dhalluin : C'était beaucoup plus élevé mais ça a été amorti, c'est la valeur résiduelle. Si vous faites le parallèle avec une voiture, vous achetez la voiture 20 000 €, vous l'amortissez parce que vous l'utilisez, elle a une valeur nette de 5 000 € au bout de quatre ans et vous la vendez 8 000 €. Comptablement vous avez les 5 000 € en charge et les 8 000 € en produit donc une plus-value de 3 000 €, c'est exactement la même chose.

Claudia Gallina : Pourquoi avoir cédé ces parts SCI ?

Sandrine Curtet Benitski : Parce qu'il y a eu une liquidation de la SCI, donc nous n'avons pas eu le choix que de les céder. Patricia, si tu veux intervenir.

Patricia Ferrari : Oui, c'est-à-dire que c'est une SCI qui était vieillissante, comme souvent elles arrivent au bout de leur vie et au bout des 50 ans elles sont renouvelées ou vendues. Pour une fois nous avons voté pour concernant la liquidation, en général ce n'est pas notre politique parce que pour nous ce sont des investissements qui fonctionnent bien et qui sont intéressants pour le CAES. Là on partait vers des gros travaux et en plus l'acheteur était une société de HLM du sud de la France, il y avait un grand côté social pour que cela soit réhabilité et que ça aille vers du social.

Sandrine Curtet Benitski : Pour répondre à Teva concernant le secteur Voyages, les -408€dy résultat analytique du secteur Voyages, c'est parce qu'en fait pour le voyage en Russie nous pensions que les agents allaient partir et il y a eu l'achat des VISA et finalement ils n'ont pas servi puisque le voyage a été annulé.

Kader Boulanouar : Je voudrais remercier Sandrine, parce que malgré les mauvais tours que lui a joué Powerpoint je trouve que tu t'en es très bien sortie, c'était bien structuré détaillé et décrit. C'était vraiment très bien.

Sandrine Curtet Benitski : Merci, Kader.

Kader Boulanouar : Ma question c'était à propos de la réserve libre, on se retrouve avec plus de 800 000 € de réserve libre, ça ne s'est jamais produit au CAES et bien sûr c'est une situation exceptionnelle. Il faut absolument que le CNAS, le CAES essaye de trouver le moyen d'aider les agents d'une autre façon que la façon classique, ce qu'on a commencé à faire en 2021. Il faut continuer et essayer d'aider les agents d'une autre façon en sortant un peu des chemins battus parce que c'est de l'argent qui appartient aux agents. Il faut absolument leur redonner d'une manière ou d'une autre, pas n'importe comment bien sûr ! Mais avec des aides qui soient vraiment efficaces. C'est ça que je voulais dire, merci.

François Coulier : Est-ce que cela rejoint la question de Maria Angeles ?

Maria Angeles Ventura : La réserve libre comme son nom l'indique est de libre disposition pour le CAES ? c'est à dire hors budget prévisionnel ? ou il faut prévoir quoi en faire chaque année ?

Sandrine Curtet Benitski : La réserve libre avant était très haute, il avait été dit que le CAES avait pour mission de distribuer cet argent aux agents et pas de le garder en réserve libre. Il y a eu tout un travail qui a été fait pour pouvoir diminuer progressivement cette réserve libre. En 2019 la réserve libre était de 200 000 €, ce qui nous est nécessaire pour pallier d'éventuels décalages de versement de la subvention. La subvention est versée trois fois par an et il arrive parfois que le Ministère ne verse pas à l'Inserm la subvention à temps, ce qui fait que l'Inserm ne peut pas nous la verser à nous et on se retrouve dans de moments où notre trésorerie est vraiment limitée et nous avons besoin de cette réserve libre pour pouvoir pallier ces petits ajustements. Nous nous sommes fixé cette réserve libre à 200 000 € pour que le maximum d'argent aille aux agents. Nous avons conscience que l'année 2020 a augmenté très grandement cette réserve libre mais notre but ce n'est pas de la laisser à ce niveau-là, nous sommes en train d'essayer de trouver tous les moyens possibles pour que cet argent retourne aux agents, en investissant, en proposant des activités qu'on n'a pas l'habitude de faire… Nous ne voulons pas garder cette réserve à ce niveau.

Maria Angeles Ventura : Donc elle est à libre disposition comme son nom l'indique ?

Sandrine Curtet Benitski : Oui elle est libre.

Maria Angeles Ventura : Voilà, c'est pour savoir.

François Coulier : Elle doit quand même être budgétée, ça doit être dans nos prévisions. Nous sommes libres de voter nos dépenses.

Kader Boulanouar : On peut dépenser de l'argent d'une certaine façon, nous ne pouvons pas faire ce que l'on veut. On peut dépenser dans le cadre de ce que nous autorise l'URSSAF, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Il faut budgétiser et voter par le CNAS pour ensuite pouvoir dépenser l'argent.

Maria Angeles Ventura : Donc après c'est redistribué par le CNAS, merci, j'ai compris.

Patricia Ferrari : Je voulais dire que justement c'est ce qui va nous permettre de voter des budgets en négatif, nous irons prendre dans la réserve libre puisque on fait des budgets prévisionnels, pour pouvoir diminuer cette réserve libre. Nous sommes dans une situation exceptionnelle qui va nous permettre de refaire des investissements parce que nous avons une trésorerie qui est largement excédentaire. Ces ventes de SCI ne sont pas les premières, nous l'avons vu tout au long de ces dernières années, tout ça ce sont des baisses d'amortissement, il faut qu'on reste à un niveau d'amortissement constant. Nous allons pouvoir reprendre nos investissements.

Marie-Ange Ventura : Ok, merci Patricia.

III. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Dhalluin : Je voulais simplement remercier l'équipe du CAES parce qu'on travaille toujours dans des très bonnes conditions et ces deux dernières années sont un peu plus compliquées que d'habitude… Je voulais remercier également votre trésorière et votre président parce qu'on a eu beaucoup d'échanges en visioconférence la plupart des cas mais en tout cas ça a bien fonctionné et je tenais à vous remercier. Comme les années précédentes je vais vous épargner une lecture exhaustive, vous avez été très bien informés, parce que le support est un vrai exercice, je tiens à le souligner. Je le redis. C'est vrai que moi je vois beaucoup d'assemblées générales, il y a des chiffres, il y a de l'analytique de la comptabilité. Ce que vient de faire Sandrine est un exercice qui n'est pas facile, c'est un vrai exercice complexe et quand nous ne sommes pas dans notre zone de confort ce n'est pas évident. Je tenais à le souligner.

Comme vous vous souvenez sans doute, nous avons deux rapports, un rapport sur les comptes annuels et un rapport pour ce que l'on appelle les conventions réglementées, le rapport spécial. Le premier rapport sur les comptes annuels est fait d'un certain nombre de parties, la première qui est la plus importante c'est l'opinion, nous sommes en mesure de certifier des comptes du CAES. Je vais vous lire la petite phrase, parce qu'elle est importante.

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Nous avons un deuxième paragraphe qui s'appelle le fondement de l'opinion où on rappelle plusieurs choses, la première c'est qu'on travaille selon un référentiel d'audit, des normes françaises, que l'on applique dans le cadre de nos diligences et on rappelle un autre point important qui est l'indépendance du Commissaire aux Comptes vis-à-vis de l'association.

Un paragraphe cette année qui est un peu particulier, c'est un paragraphe d'observation. Vous l'avez peut-être vu dans les comptes, nous avons un changement de règlement qui s'appelle Règlement 2018-06 qui est un

changement de méthode pour les associations à compter du premier janvier 2020. Nous avons donné un certain nombre d'informations complémentaires dans les annexes et dans les comptes. Vous verrez qu'il y a quelques petits comptes qui ont bougé, pas beaucoup parce que le CAES n'est pas particulièrement touché. Ce qu'il faut savoir simplement pour ce règlement est que le législateur essaye de faire converger sur certains sujets la comptabilité des associations vers ce que l'on retrouve dans les entreprises. Un exemple qui est le plus criant ce sont les subventions d'investissement, dans les associations on les laissait dans les capitaux propres et on ne les reprenait pas dans le compte de résultat, dans les entreprises ce n'était pas le cas et maintenant nous sommes en train de converger. Après il y a quelques présentations qui sont faites, je ne vais pas rentrer dans la partie technique mais sachez qu'il y a un nouveau règlement qui est venu apporter quelques informations complémentaires mais nous ne sommes pas trop impactés au niveau du CAES.

Nous avons ensuite un paragraphe qui est important, la justification des appréciations. La justification des appréciations ce sont un peu les points d'attention quand on fait notre audit et donc on va s'intéresser notamment au caractère approprié des principes comptables. Nous allons nous intéresser quand nous avons des dettes et des créances entre le CNAS et les régions c'est qu'on appelle l'attachement des charges et des produits au bon exercice. Nous avons vu qu'aujourd'hui il y avait un certain nombre des versements qui ont été faits pour des actions mais qu'elles n'ont pas pu avoir lieu en 2020, donc elles ont été reportées. Tout ça a généré des écritures comptables sur lesquelles nous avons une attention particulière.

Le caractère raisonnable des estimations c'est ce qu'on appelle les provisions, nous allons avoir des provisions pour des départs à la retraite des provisions pour des congés payés… Pour tous ces éléments là nous serons sûrs que les calculs et les estimations seront faites correctement.

Ensuite la présentation de l'ensemble de comptes, je parlais tout à l'heure du nouveau règlement 2018-06 qui prévoit une présentation des comptes donc on s'est aussi intéressé en particulier à ce sujet. On rappelle dans ce paragraphe là également le changement de méthode que je viens de parler sur le 2018-06, je ne m'étale pas plus mais c'est important.

Ensuite nous avons le paragraphe 5 et la vérification spécifique, c'est la partie juridique de notre métier, nous nous assurons que toutes les informations que vous sont présentées aujourd'hui correspondent bien à ce qu'on a pu auditer pour vous permettre d'avoir l'exhaustivité des informations prévues par la réglementation et pour vous permettre de prendre la décision d'approuver les comptes au terme de l'assemblée générale.

Ensuite nous avons deux autres paragraphes dans notre rapport sur les comptes annuels qui rappelle la responsabilité de la direction de l'association et la responsabilité du Commissaire aux Comptes. Tout cela forme notre rapport sur les comptes annuels et ensuite nous avons notre dossier rapport sur les conventions réglementées.

Les conventions réglementées c'est comme un rapport de transparence. Il arrive parfois dans des associations comme dans des entreprises que vous ayez des administrateurs qui soient communs entre votre association et d'autres associations et il y a un certain nombre d'actions qui sont faites en commun. Pour pouvoir être transparent on fait un rapport dans lequel on écrit l'association avec laquelle nous avons pu avoir des échanges et les administrateurs concernés ainsi que les montants. Il n'y en a pas dans le cas du CAES Inserm mais malgré tout on matérialise notre rapport sur les conventions réglementées. Dans le cadre de ce rapport on rappelle deux choses à titre d'information, le montant global des frais de mission des membres élus, dont titulaires et suppléants du CNAS pris en charge au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à la somme de 10 534 €. Ensuite on vous rappelle également que le montant global des subventions dont ont bénéficié les membres élus titulaires et suppléants du CNAS s'est élevé à 5 115 € au titre de 2020. Je vais rajouter toujours cette information par souci de transparence. Voilà pour mes deux rapports.

Sandrine Curtet Benitski : Merci beaucoup !

Pascal Lopez : Le versement de l'excédent sur la réserve libre était soumis au vote, donc le vote a validé cette décision ? On en parlait comme si c'était acté, et je voulais savoir si le vote avait validé cette décision.

Sandrine Curtet Benitski : Nous allons donner le résultat du vote. Dans mon rapport je n'ai pas dit que c'était acté, j'ai dit « *si à l'assemblée générale il est voté que…* », nous allons en venir au vote.

M. Dhalluin : Le principe c'est que le CNAS propose et l'Assemblée approuve.

Sandrine Curtet Benitski : C'est ça.

François Coulier : Nous n'avons pas encore le résultat des votes.

Pascal Lopez : Discuter déjà de comment utiliser ces sous comme s'ils étaient déjà sur la réserve libre, c'est pour cela que je disais si la décision est validée ou non. Parce que…

François Coulier : Après nous n'avons pas tellement d'autres façons de mettre cet argent, que sur la réserve libre.

M. Dhalluin : Non, parce que quand vous êtes dans une entreprise vous avez la possibilité de distribuer, dans les associations ce n'est pas possible et nous sommes plutôt sur l'affectation sur la réserve libre. Ensuite comme Patricia l'a dit tout à l'heure on sera dans une démarche d'utiliser ces économies dans les prochaines années parce qu'effectivement les associations n'ont pas vocation à cumuler des réserves si ce n'est les réserves nécessaires pour le fonctionnement habituel du CAES.

Kader Boulanouar : Ça rejoint ce qui a été dit, que se passe-t-il si l'Assemblée Générale ne vote pas de mettre l'excédent en réserve libre. Vous avez déjà répondu, on ne peut rien faire.

M. Dhalluin : Sur le principe l'affectation est obligatoire parce que sinon on se retrouve dans une situation de blocage. Nous n'avons pas beaucoup d'options effectivement, l'affectation est presque automatique. Sinon cela voudrait dire que soit on se questionne sur le résultat et on ne souhaite pas l'approuver. Dans notre cas de figure la réserve légale est déjà dotée, les obligations statutaires sont déjà remplies donc aujourd'hui c'est presque automatique d'affecter à la réserve libre. Si on devait ne pas affecter cela veut dire qu'il y a un blocage, après pourquoi il y aurait un blocage ? Nous sommes dans un mode de fonctionnement qui est normal.

Patricia Ferrari : Dans certaines associations on parle de report à nouveau, c'est la même chose ?

M. Dhalluin : C'est la même chose, le report à nouveau c'est quelque chose qu'on utilise plutôt en entreprise mais je dois reconnaître que ces dernières années nous avons la réserve libre, la réserve statutaire et on pourrait créer un report à nouveau. Je sais que beaucoup d'associations préfèrent avoir le terme de réserve libre parce que cela ressemble plus à des fonds propres, donc une richesse qui est celle de l'association, qu'un report à nouveau qui est un terme purement comptable et qui plaît moins, car il fait moins référence à la richesse ou au capital de l'association.

Patricia Ferrari : Le terme de réserve c'est vrai que c'est plus sympathique, le report à nouveau c'est plus comptable… J'avais vu ça dernièrement et je me posais la question de pourquoi il y avait deux appellations.

M. Dhalluin : C'est vraiment la même chose mais je sais que les associations sont plus sensibles à la terminologie parce qu'une réserve c'est une façon de dire que ça appartient à l'association, ça fait partie du patrimoine de l'association. Alors que report à nouveau ça ne parle à personne à part les comptables.

Patricia Ferrari : D'accord, à l'UNAT ils travaillent pour les comptables alors !

François Coulier : On remercie fortement Monsieur Dhalluin pour son travail, c'est un travail où je ne veux pas mettre les mains, ça me paraît extrêmement compliqué cette histoire des comptes ! Nous pouvons passer au rapport des contrôleurs de gestion.

Sandrine Curtet Benitski : Merci beaucoup !

M. Dhalluin : Merci beaucoup à vous !

IV. RAPPORT DES CONTRÔLEURS DE GESTION DU CAES-INSERM

Monsieur Jacques Brocard lit le rapport des contrôleurs de gestion

Contrôle des comptes du CAES, exercice 2020 - du mardi 18 au jeudi 20 mai 2021

Présents : Caroline Mai (CLAS du Biopark), Marie-Christine Naud (CLAS des Cordeliers), Martine Duquesne (CLAS de la Pitié-Salpêtrière), Jacques Brocard (CLAS de Lyon)

De façon générale, nous tenons à remercier l'ensemble des gestionnaires du CAES pour leur accueil et leur disponibilité vis-à-vis de nos questions de néophytes. Merci également à la direction élue du CAES pour avoir facilité notre séjour et notre travail. Le choix de mettre à disposition une salle, des ordinateurs et le grand livre analytique a été sensiblement apprécié. Pour vérifier les comptes du CAES en cette année 2020 si particulière, notre tâche a été facilitée par le petit nombre d'activités finalement réalisé. Ainsi, nous avons pu examiner individuellement chaque pièce comptable de tous les secteurs du CAES et de tous les CLAS.

A propos des secteurs nationaux, la présentation claire des classeurs de pièces comptables a rendu leur contrôle particulièrement aisé. Nous avons constaté la régularité des pièces présentées et l'impossibilité de réalisation des activités, comme indiqué dans les comptes rendus envoyés aux agents. Un bémol est apporté au secteur "Retraités" qui a été plus difficile à contrôler, aussi bien à cause de son organisation que dans la vérification des pourcentages de subvention. Également, la question de la libre concurrence a été posée à propos du choix du même conférencier pour toutes les expositions visitées...

A propos des CLAS, la grande disparité dans le soin apporté à la préparation du dossier comptable, l'énergie collective qui se dégage des comptes rendus et la richesse des activités proposées frappe immédiatement. Les CLAS les plus dynamiques sont généralement les mieux organisés et les plus faciles à contrôler. Pour la moitié des CLAS néanmoins il reste des points à améliorer :

- L'usage de la grille au QF n'est pas encore généralisé, en particulier celle des "coups de cœur" de 35 à 85%, dont l'objectif social est pourtant limpide,
- L'ensemble des pièces comptables devrait être classé par activité afin de pointer la réalité des écritures avec facilité,
- Vérifier la présence des numéros de SIRET sur les justificatifs d'activité sportive ou culturelle.

Enfin, quelques erreurs mineures ont été relevées (écriture, calcul de subvention) mais finalement très peu au regard du nombre de pièces examinées.

Nous souhaitons adresser un coup de chapeau tout particulier aux équipes qui ont organisé des activités collectives tout au long de l'année 2020 malgré les conditions sanitaires qui ont rendu cet exercice particulièrement périlleux. Ce sont des modèles à suivre par leur enthousiasme, en cette année 2021 aux contours incertains.

Fait au Kremlin-Bicêtre (94), jeudi 20 mai 2021.

Caroline Mai
Marie-Christine Naud
Martine Duquesne
Jacques Brocard

Sandrine Curtet Benitski : Merci, Jacques !

François Coulier : Merci, Jacques et merci aux autres contrôleurs de gestion ! Je vais peut-être revenir sur le bémol qui concerne le secteur Retraités, cette année il y a eu peu de conférences avec le même conférencier, ce n'est pas le cas en année normale car il y a beaucoup plus de conférences qui sont proposées. C'est une réponse au bémol, j'avais bien compris que ce n'était pas une critique bien sévère. Je vais laisser la parole à Monsieur Sinet, pour l'Administration de l'Inserm.

V. INTERVENTION DE L'ADMINISTRATION

Intervention de Pierre-Emmanuel Sinet, Responsable du Bureau de la Politique Sociale de l'Inserm.

Pierre-Emmanuel Sinet : Merci Monsieur Coulier, merci à toutes et à tous pour vos présentations, très riches comme d'habitude. Elles ont montré que l'année 2020 a été très particulière que ce soit pour le CAES comme pour n'importe quel service ou laboratoire de l'Inserm. Nous avons bien vu à travers vos présentations que vous n'avez pas ménagé vos efforts pour vous adapter au contexte, ça il faut le reconnaître. Je reviendrai sur ce qu'a dit Monsieur Coulier sur la subvention 2021, vous n'êtes pas sans savoir que la période avec les mesures sanitaires qui ont été prises pour lutter contre l'épidémie ont occasionné des besoins de financement de l'Inserm qui a dû piocher dans l'ensemble de postes de dépenses qui étaient en diminution. Le cas du CAES ça a été très bien rappelé au vu des dépenses 2020. La convention que mentionnait Monsieur Coulier qui structure les liens entre le CAES et l'Inserm prévoit une subvention annuelle pour la conduite des activités annuelles, sous réserve des investissements c'est pour cela qu'il nous a semblé nécessaire de prendre en compte, et juste vis-à-vis des autres postes de dépenses de l'Inserm de prendre en compte une partie, et une partie seulement de crédit non consommé en 2020 pour le reporter sur 2021 et baisser la subvention 2021 en conséquence. Ce qui fait que le CAES sur 2021 bénéficie d'une capacité de financement qui est supérieur à celle d'une année normale. Il faut quand même le reconnaître, ce ne sont pas des choix qui sont faciles à faire pour la Direction de l'Inserm mais c'est le choix qui a été fait. L'Inserm n'a pas thésaurisé avec le crédit, ça a servi à beaucoup des choses, notamment le financement de matériel de protection individuelle, ça a servi au financement du matériel informatique, à tout un tas des choses. C'était la raison pour laquelle il fallait expliquer, nous avons choisi cette solution.

Il faut aussi se souvenir que l'Inserm n'est pas le seul à faire ce qu'il souhaite, il est contrôlé et même la solution qui a été retenue a dû être négociée et argumentée vis-à-vis du contrôleur général qui ne comprenait pas pourquoi on permettait au CAES de reporter tant, pour tout vous dire. Ça aussi ont été des discussions et il faut en être conscient. Dans l'ensemble sur 2020 et sur 2021 vous avez collectivement pu vous adapter, proposer des nouvelles actions qui s'adaptent dans ce contexte donc il n'y a pas de raison pour qu'on ne continue pas à appuyer le CAES dans ces actions pour 2021 et pour les années à venir. Donc merci beaucoup pour vos présentations, si vous avez des questions je pourrais y revenir.

François Coulier : Pour revenir sur la subvention et sur la Covid, on voit qu'on redémarre, nous n'avons pas mal d'activités que démarrent dès maintenant. Nous voyons clairement une envie des agents de partir, nous avons doublé le nombre de participants dans le secteur Sports, alors que c'est assez exceptionnel que dans ce secteur on ait ce nombre de participants. Je pense qu'en 2022, si tout va bien nous allons avoir des besoins de financement assez importants. D'autant plus qu'en 2022 on aura encore des reports d'activités dû à la Covid qui vont se superposer aux activités propres de l'année 2022. Je pense qu'on va vers des financements importants et pour rappel juste avant la crise sanitaire nous avions des budgets extrêmement serrés et nous avions commencé à réfléchir à comment restreindre nos dépenses si on n'arrivait pas à convaincre l'Inserm d'augmenter notre budget. Nous allons vers ces difficultés même si cette année nous avons une réserve libre assez importante on va la réattribuer aux agents et nous allons vers des budgets serrés dans les prochaines années si la Covid nous laisse tranquilles ce que tout le monde espère.

Je remercie Monsieur Sinet et nous allons passer à l'intervention des représentants syndicaux.

VI. INTERVENTION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Intervention de Claudia Gallina, Co-secrétaire de la section Inserm SNTRS-CGT

Claudia Gallina : Au nom du SNTRS CGT je tiens à remercier le CAES de son invitation à son Assemblée Générale, rappelant ainsi que le CAES a été créé par les organisations syndicales de l'Inserm et est toujours géré par elles.
L'importance du CAES est d'autant plus grande en cette période de crise sanitaire du COVID, avec ses conséquences sur le plan économique, relationnel et culturel qui sont flagrantes.

Certaines familles d'agents ont dû subir des baisses de revenus (chômage partiel, perte d'activité, …) et encore plus nombreux seront ceux qui cette année, n'auraient pas pu accéder aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport sans le CAES !
Je tiens donc à saluer les mesures spécifiques prises par le CAES pour répondre à cette crise : l'aide au soutien scolaire, l'application du taux de subvention exceptionnel de 35 % - 85 % pour les vacances en famille, les activités collectives des CLAS, celles de tous les secteurs et pour de nombreux séjours du secteur Jeunesse ainsi que l'opération chèques cultures et rentrée scolaire à venir.
Nous saluons aussi le concours du logo qui a montré, par les visuels proposés par de nombreux participants, l'attachement des personnels à leur CAES et à la solidarité qu'il représente. C'est bien, au SNTRS-CGT, notre conception de l'action sociale, qui doit être fondée sur cette valeur primordiale, la solidarité. Notre vision, c'est un CAES et des CLAS en région, ouverts à tous et proposant des activités accessibles au plus grand nombre. Un CAES qui intègre et accompagne individuellement les personnes en grandes difficultés financières, familiales ou en situation de handicap.
Pour que cela soit possible, il est indispensable qu'il ait des moyens budgétaires suffisants. Lors des précédents mandats, nous avions obtenu une augmentation de la subvention versée par l'Inserm de 42 %, pour atteindre 0,62 % de toute la masse salariale : fonctionnaires, CDI, CDD et vacataires de l'Inserm.
Le SNTRS CGT agit toujours pour obtenir une augmentation de cette subvention pour atteindre le 1% de la masse salariale.

Or, l'avancée (0,62 % de la masse salariale) que nous avions obtenue et pérennisée par la signature de la nouvelle convention de 2017 entre l'Inserm et le CAES n'a pas été respectée cette année. En effet, l'Inserm a diminué la subvention CAES de 200 K€ considérant que le budget non dépensé en 2020 à cause de la crise COVID faisait partie de la subvention à verser en 2021. Ce n'est pas acceptable !

C'est au CAES de gérer son budget excédentaire, pas à l'Inserm, qui doit respecter les engagements pris. La somme manquante au budget cette année doit revenir au CAES afin d'être utilisée au profit des agents.

Les élus SNTRS-CGT veilleront au maintien d'un fonctionnement démocratique et transparent, et, en matière de gestion financière, à la poursuite des bonnes pratiques en particulier pour éviter de cumuler des réserves inutiles.

Nous défendrons le développement d'une politique au niveau national et local (CLAS) qui permette à tous d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs et aux vacances.

Les élus du SNTRS-CGT, dans le cadre de l'accord passé avec le SGEN CFDT et le SNCS FSU pour ce mandat, continueront à œuvrer au CAES pour le développement de la politique sociale au service des besoins des salariés et retraités de l'Inserm. Ils seront vigilants pour que notre association conserve son indépendance vis-à-vis de l'Inserm.

De plus, comme tous les ans nous réitérons à la DRH Inserm notre demande d'attention pour les agents impliqués dans les activités du CAES, tant au niveau national (CNAS, commissions) que locales (CLAS) pour que soit reconnu leur engagement dans cette tâche d'intérêt collectif, et qu'il soit valorisé. Nous demandons donc à l'administration, seule décisionnaire des promotions depuis la mise en place des Lignes Directrices de Gestion en 2020, de veiller à tenir compte de cet engagement au profit de tous dans les critères de choix.

En effet les représentants des personnels des CAP ne peuvent plus désormais jouer le rôle de lanceurs d'alerte.

Enfin, et pour conclure, je souhaite remercier au nom du SNTRS-CGT, toutes les personnes, qui s'investissent tout au long de l'année, pour faire vivre le CAES à Paris et en région, sans elles rien ne serait possible.

Pascal Lopez : La subvention de l'Inserm sera réévaluée chaque année en tenant compte de l'excédent sur la réserve libre ou sera à nouveau de 0,62 % de la masse salariale dès l'année prochaine ?

François Coulier : Je vais peut-être laisser Monsieur Sinet répondre mais la Convention stipule bien que cela doit être 0,62 % de la masse salariale et ce pourcentage a vocation à augmenter pour atteindre le 1 % dans l'avenir qui n'est pas malheureusement précisé.

Pierre-Emmanuel Sinet : Je vois tout à fait le sens de la question. Nous avons distingué pour la subvention 2021, depuis longtemps le CAES présentait des excédents budgétaires qui relevaient de ces modalités de gestion, et ça n'a jamais été l'objet de la moindre discussion ou de la moindre réserve de la part de l'Inserm. Pour ce qui était de l'exercice 2020 l'excédent constaté ne relevait pas du tout de la liberté de décision ou de gestion du CAES mais des circonstances exceptionnelles. C'est pour cela, que face à ces circonstances exceptionnelles la direction de l'Inserm a souhaité s'écarter de la Convention pour tenir compte de ces situations, mais ce n'est pas voué à durer dans les temps. Evidemment dans notre esprit la Convention n'est pas suspendue et on reviendra à 0,62 % de la masse salariale. J'espère avoir répondu à la question, en tout cas j'en vois le sens.

Erwan Simon : Les chèques culture correspondent-ils à une demande nouvelle des agents ou est-ce une subvention de rentrée scolaire alternative ?

François Coulier : Il y a deux choses, il y a les chèques culture à destination des ouvrants droit et les chèques scolaires qui sont à destination des enfants d'ouvrants droit, donc ce n'est pas l'un l'alternative de l'autre. Ce sont deux opérations très spéciales pour cette année pour répondre aux besoins spéciaux Covid. C'est une opération très particulière et exceptionnelle pour cette année. Les chèques culture ne sont pas l'alternative aux chèques rentrée scolaire.

Claudia Gallina : Je voudrais juste revenir sur ce que Monsieur Sinet a dit sur la subvention, comme on l'a vu on a une réserve libre importante cette année et comme François tu l'as dit il y a beaucoup de demandes. Il y a une forte attente de la part des agents pour partir en vacances, aller faire du sport, aller dans des lieux culturels… Il ne faudrait pas que cette réserve libre subisse le même sort que celle de l'année dernière et soit amputée à moitié par l'Inserm dans le budget 2022.

François Coulier : Tout à fait, on aura besoin de cette réserve libre.

Naima Munoz : Quand allons-nous recevoir ces chèques ?

François Coulier : D'ici la fin de l'été, fin août, début septembre. Nous sommes en train de voir tout ça avec le prestataire.

Emmanuelle Clauzet : Bonjour, ces chèques « rentrée scolaire » comment les utiliser ? S'agit-il de chèques cadeaux ? Merci

François Coulier : C'est assez proche des chèques cadeau, c'est utilisable en ligne ou bien dans de commerces. Les chèques culture sont restreints à des enseignes qui correspondent à la culture, les chèques « *rentrée scolaire* « sont un peu plus larges. Ce sont des chèques dématérialisés qui sont utilisables sur internet ou en boutique grâce à une application smartphone où vous avez la possibilité de matérialiser ces chèques sous forme de carte.

Kader Boulanouar : Pour rajouter un complément d'information à propos de à quel moment vont être distribués les chèques « rentrée scolaire ». Il y a des chèques « rentrée scolaire » et comme leur nom l'indique ce sont des chèques que l'on va donner à la rentrée scolaire. C'est pour cela que nous sommes tenus d'attendre ~~à~~ la fin de l'été pour pouvoir les donner dans cette période, on rentre dans le cadre que permet l'URSSAF. C'était juste une petite précision.

Intervention de Anne-Marie Marty pour le SGEN-CFDT Recherche EPST

Anne-Marie Marty : Merci de votre invitation et de me donner la parole au nom du SGEN CFDT ; Je salue à cette occasion la présence de mon camarade syndiqué Jean-Luc Carrier. Nous voilà en assemblée générale, réunis -si l'on peut dire- une 2ème fois en « visio » en ce 16 juin 2021 pour rendre compte de l'activité du CAES en 2020, année perturbée par l'apparition du COVID.

2020, une année inédite, difficile pour bon nombre de nos concitoyens, particulière et parfois compliquée pour les agents et contractuels Inserm entre confinements, travail à distance ou en pointillés sur site, avec l'inquiétude permanente du virus, bien réel et meurtrier avec plus de 100 000 morts en quelques 15 mois. Dans ce contexte, les rapports d'activité et financier ont été présentés donnant à voir une activité soutenue au bureau et dans les

secteurs et des comptes, déclarés aujourd'hui réguliers et sincères ; comptes très excédentaires certes (+ 628 000 €) mais maîtrisés au regard de la situation exceptionnelle de 2020. A noter que cette situation a conduit la direction de l'Inserm -représentée ce jour par Pierre-Emmanuel Sinet- à des mesures budgétaires inédites qui, pour le SGEN CFDT, ne sauraient être renouvelées. Ceci dit, les projections des comptes de 2021 ne le permettent déjà plus à l'annonce d'un déficit lié à la reprise des activités et à de nombreuses demandes des agents.
Nous ne pouvons que saluer le volontarisme de l'ensemble des élus et l'implication des gestionnaires du CAES pour avoir maintenu le cap et assurer les prestations et les services encore réalisables en 2020 ou différés à 2021. Le CAES a fonctionné et le maximum de ce qui était possible a été réalisé dans l'intérêt des agents et de leur famille. Ensemble, ils ont su réagir, s'organiser et s'adapter aux circonstances notamment au travail à distance, ce qui n'était pas si évident au départ.
Avec des secteurs immobilisés -sports/voyages-, empêchés en loisirs-culture, nos élus ont su innover et mettre en place des contre parties « COVID » avec des séjours « colos » ou « Vacances » promotionnels ++, en saisissant l'opportunité de nouveaux investissements prometteurs pour le futur et, pour cette rentrée 2021, par la création d'aides aux familles déjà identifiées avec des subventions « COVID » à travers divers soutiens scolaires et chèques-culture.
Le SGEN CFDT remercie également les élus des CLAS qui, entre 2 confinements avec une culture en berne, des activités à l'arrêt ont su notamment proposer, à distance, des activités virtuelles. Nous saluons progressivement leur retour et nous retrouvons avec grand plaisir depuis quelques semaines leurs annonces et propositions.
Pour ce prochain semestre, la vaccination aidant et masques à l'appui, la situation semble s'améliorer et nous espérons retrouver des espaces de liberté et de convivialité propices aux actions de nos élus.
2022 qui s'annonce sera aussi l'année des « 50 ans du CAES », un CAES toujours vivant, opérationnel et attentif aux besoins de chacun.
Alors Merci à tous et Bel été, malgré tout !
En nous souhaitant une rentrée « la plus normale possible ». Merci de votre attention.

Intervention de Jean Yves Picard pour le SNCS-FSU

Jean Yves Picard : Bonjour à toutes et tous.

Voici deux ans, lors de la dernière AG du CAES en présentiel, je m'étais exprimé au nom du SNCS-FSU et j'avais notamment rappelé l'attachement de notre syndicat à l'indépendance du CAES vis-à-vis de l'Administration de l'organisme. Pierre-Emmanuel Sinet, qui représentait déjà l'Administration, avait protesté, affirmant qu'il n'avait jamais été question de remettre en cause cette indépendance.

Autre temps, autres mœurs. La pandémie qui nous a tous frappés a apparemment donné à notre Administration un prétexte pour oublier ces grands principes. Après que le 3 décembre 2020 (après donc déjà un an de pandémie Covid) le Conseil d'Administration ait voté une dotation du CAES pour 2021 de 0,62 % de la masse salariale, conforme au plancher de la convention de 2017, ce vote a été remis en cause dès le 7 janvier, un mois plus tard, et la dotation du CAES a été ramenée sous le seuil conventionnel, à 0,56 % de la masse salariale, dotation assortie de contraintes ciblées. Est-ce là le respect de l'indépendance du CAES ?

Que reproche-t-on au CAES, de ne pas avoir prévu la pandémie peut-être ? En 2020 le CAES a été confronté à cette pandémie inédite, et comme toutes les administrations, comme tous les services de l'Etat, comme toutes les entreprises petites ou grandes, il a bien fallu naviguer à vue. J'ai le sentiment que ce n'est pas le CAES, géré par son CNAS, qui s'en est le plus mal sorti, confronté aux inévitables annulations en chaine dans tous les secteurs de son activité. Alors, évidemment, il y a eu un excédent budgétaire, le CAES n'était-il pas capable de le gérer, au lieu de sa confiscation partielle par l'administration ? Lui reproche-t-on de ne pas avoir cédé à la facilité en profitant d'une relative abondance pour jeter l'argent par les fenêtres ?

Le CNAS a su adapter son mode de fonctionnement ainsi que ses propositions d'activités. Il a assoupli les procédures d'inscription, proposé des promotions en Vacances et Jeunesse, et communiqué davantage sur les aides aux agents en difficulté.

En cette période mouvementée, le CNAS a su aussi se réinventer. Alors que les agents et leurs familles ont plus que jamais besoin du CAES, le CNAS a pu développer de nouvelles voies d'intervention que nous saluons :

- Chèques culture (venant par là même soutenir la culture durement touchée)
- Chèques rentrée scolaire
- Soutien scolaire pour suppléer au décrochage scolaire de nombreux jeunes

On espère actuellement sortir un peu du marasme, sous réserve de nouvelles vagues et attaques du virus. Et dans de nombreux secteurs (pas seulement celui du commerce de luxe en Chine !) on observe un rebond de l'activité, à des niveaux supérieurs à ceux de 2019. Les premières informations sur la consommation des crédits 2021 au CAES semblent le confirmer pour lui aussi. Comment fera-t-il face à un niveau exceptionnel de dépenses en 2021 ?

Alors, si les activités repartent en 2021 ou 2022, si le rebond qui se dessine se confirme, je pose la question à l'Administration : est-elle prête à réabonder le budget du CAES des montants prélevés et qui viendraient à manquer ?

Pour terminer, je voudrais saluer le comportement exemplaire des travailleurs des laboratoires Inserm, toutes appartenances et catégories confondues, qui dans cette période très difficile ont su se mobiliser, parfois en télétravail, souvent au laboratoire pour y préserver l'outil de travail, les matériels biologiques, les animaux. Y compris pour certains en s'investissant dans la recherche contre le Covid. Dans un strict respect des mesures de distanciation qui a permis que, malgré l'importante présence dans les laboratoires, ils ne soient pas des foyers de développement de clusters. Dans ce contexte, au nom du SNCS-FSU, je regrette que certains signaux envoyés par l'Administration à leur CAES ne soient pas du meilleur effet.

François Coulier : Merci à Jean Yves Picard, le son n'était pas excellent mais je pense que nous avons bien compris les points soulevés, des questions assez directes à Monsieur Sinet, qui veut peut-être intervenir ?

Pierre-Emmanuel Sinet : Absolument pas, Monsieur Picard parlait des subventions, je n'ai pas compris les questions, si vous pouvez les poser dans le tchat ?

Jean Yves Picard : Je suis désolé j'ai une très mauvaise connexion.

François Coulier : Une des questions était de savoir si l'activité démarrant fortement si l'Inserm était prêt à abonder notre budget si les besoins étaient là ?

Pierre-Emmanuel Sinet : Je crois avoir répondu déjà sur la subvention. La convention… l'esprit est de donner les moyens au CAES de fonctionner sur une année. Si pour des circonstances exceptionnelles telles que nous avons vécues en 2020, le CAES finalement ne parvient pas à fonctionner parce que les voyages ne sont pas possibles ou les vacances de manière générale ne sont pas possibles… Il n'y a pas lieu d'utiliser la subvention. On était dans des circonstances exceptionnelles, il ne s'agissait pas d'une mesure de gestion qu'on souhaite renouveler ou rattraper les années passées. Le contexte et les mesures continuant, je ne sais pas quel sera le contexte à la fin de l'année au moment où on étudiera la demande budgétaire du CAES. Si vous me demandez quelles sont les perspectives pour 2022, je ne suis pas en mesure de vous le dire et je ne sais pas qui serait en mesure de déterminer l'évolution de la situation. Il faudra voir sur la base du bilan que nous proposera le CAES qu'est-ce qui sera fait. En tout état de cause, dans l'esprit de la Direction c'était une mesure exceptionnelle pour 2021.

Jean Yves Picard : Et encore un exemple si on m'entend à peu près… Concernant les voyages, par exemple, j'étais autrefois responsable du Secteur Voyages. Concernant les voyages, pour rester dans les limites budgétaires nous avons limité à un voyage tous les trois ans pour les agents. Maintenant il ne va pas en avoir des voyages pendant deux ans, ou bien les gens attendront 5 ans au lieu de 3 ans par voyage ou bien ces règles seront assouplies. Est-ce que l'Administration accepterait, compte tenu de cette situation, de débloquer les fonds qui ont été bloqués.

Pierre-Emmanuel : Je comprends, à ma connaissance ce n'est pas envisagé car comme je vous ai dit, il y a eu des dépenses exceptionnelles auxquelles l'Inserm a dû faire face. Ça ne veut pas dire que la demande budgétaire

du CAES ne sera pas vue au regard des éléments qu'il apportera à ce moment-là. Vous, vous êtes convaincu qu'il y aura une explosion de demandes de voyages deux ou trois fois … Ça sera au CAES d'argumenter sa demande dans ce sens-là et on verra ce que l'Administration pourra faire. Nous ne pouvons pas partir sur le principe d'une augmentation due au bilan de la demande de voyages, il faudra voir ça. Peut-être que ma réponse ne vous satisfait pas mais je ne peux pas m'engager sur la base d'une supposition, il faudra travailler avec le CAES sur les perspectives du Secteur Voyages comme des autres secteurs.

François Coulier : Et toujours dans l'optique d'une subvention basée sur le pourcentage de masse salariale qui doit augmenter vers le 1 %. C'est toujours l'objectif en tête de la convention et il faudra aussi en tenir compte. Ça fait pas mal d'années que nous sommes à 0,62 % et nous avons vu jusqu'à 2020 que le budget devenait de plus en plus serré pour nous. Si la masse salariale a augmenté, le budget a augmenté mais ramené au nombre d'agents on se retrouve de plus en plus serrés. Il faut réfléchir sérieusement à dépasser ce 0,62 %

Pierre-Emmanuel Sinet : Vous n'êtes pas sans savoir que l'Inserm travaille sur l'incorporation de son contrat d'objectifs qui devrait être un contrat d'objectifs et des moyens. C'est aussi peut-être l'occasion au-delà des aspects de trajectoire et de capacité de recrutement, peut-être de solliciter, je ne sais pas quelle est l'action des organisations syndicales de ce point de vue… Si on continue à budget constant ça sera compliqué d'augmenter la valeur relative de la subvention du CAES au-delà de 0,62 %... Il faut que l'Inserm dégage les marges de manœuvre et aujourd'hui vous savez très bien que les marges de manœuvre elles sont dans la dotation des laboratoires. Est-ce qu'on doit déshabiller le laboratoire pour habiller le CAES ? Je ne suis pas persuadé, il y a aussi à travailler avec le Ministère pour obtenir des financements qui permettent plus de marge de manœuvre à l'Inserm.

François Coulier : Il ne faut pas oublier que le CAES fait partie de l'attractivité de l'Inserm vis-à-vis des chercheurs et des ingénieurs. Ça fait partie de pouvoir attirer des chercheurs et des techniciens ça joue son rôle là aussi.

Pierre-Emmanuel Sinet : Vous avez complètement raison, nous sommes exactement sur la même longueur d'onde. Ça fait plusieurs années que le pourcentage de subvention du CAES n'a pas évolué, ça fait aussi plus de 10 ans que les aides à la garde d'enfants, les CESU handicap n'ont pas évolué… Voilà !

François Coulier : C'est une perte d'attractivité…

Pierre Emmanuel Sinet : Tout à fait…

François Coulier : Le concours Inserm est de moins en moins intéressant…

Pierre-Emmanuel Sinet : Vous avez raison, maintenant la question est : est-ce qu'une fois que vous avez dit ça, comment l'Inserm a une capacité d'action pour soutenir l'action sociale d'une manière générale ?

Anne Marie Marty : J'ai une précision à donner il est prévu que le SGEN CFDT rencontre très prochainement le nouveau DRH et à cette occasion nous prévoyons d'aborder toutes les questions budgétaires relatives au CAES. Très prochainement aussi, nous allons rencontrer le nouveau DG Adjoint dès qu'il sera nommé. Parce qu'il est très important que nous ayons déjà des réponses précises et que nous espérons favorables pour le CAES.

Kader Boulanouar : Monsieur Sinet, ma question s'adresse à vous. Vous avez déjà répondu à des questions qu'on peut avoir, mais je crois que vous n'avez pas répondu à la question fondamentale qu'Yves a posé qui concerne l'indépendance du CAES dans sa gestion. Je crois que vous pouvez dire ce que vous voulez, mais le fait que l'Inserm a décidé que l'argent qui n'a pas été dépensé ça revient à s'immiscer dans la gestion du CAES. Ça paraît une évidence, vous pouvez le justifier par d'autres moyens mais je pense que c'est une évidence. Si vous voulez, pour nous élus du CAES, surtout pour certains d'entre nous le budget de 0,62 % c'est de l'argent qui appartient aux agents. Donc les agents doivent pouvoir en bénéficier d'une façon ou d'une autre, restons dans la limite de ce qu'on peut faire en mettant en place des subventions qui seront efficaces. Pour nous cela c'est de l'intouchable, ça appartient aux agents. C'est là qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans le raisonnement. Vous avez répondu, je pense que vous allez donner la même réponse.

Pierre Emmanuel Sinet : Écoutez, pour vous c'est une question politique qui est tout à fait légitime et que je comprends. Ça n'appartient absolument pas aux agents, je vais faire court, vous êtes une association et nous versons la subvention à une association. Si on verse la subvention directement aux agents ça devient des avantages en nature qui deviennent taxables, mais on ne va pas rentrer dans les détails. L'argent appartient au CAES. C'est un argent qu'on donne, libre au CAES dans son autonomie de gestion à verser des subventions selon les critères qu'il définit. Nous ne pouvons pas dire juridiquement, politiquement je l'entends et je comprends tout à fait votre point de vue mais on n'est pas du tout sur un crédit qui appartient aux agents, c'est important de le souligner.

La Convention précise que la subvention est versée au regard des dépenses constatées. C'est bien pour cela qu'aujourd'hui la subvention du CAES est versée en trois tranches. Il ne s'agit pas de s'immiscer la gestion du CAES, encore une fois je vous ai dit que la possibilité du CAES de reporter son crédit d'une année à l'autre n'a jamais posé la moindre difficulté. Vous reconnaitrez quand même que ça n'a pas été une décision du CAES de reporter une partie importante du crédit mais que cela a été lié à des circonstances exceptionnelles et en aucun cas c'étaient des choix de gestion du CAES.

Je comprends votre posture politique, après nous sommes sur un terrain de réalité budgétaire et d'une réalité juridique d'une manière plus accessoire. La réalité budgétaire c'est qu'il fallait dégager des marges de manœuvre pour le personnel, à travers de l'action sociale certainement. Ça représentait un effort 2 500 000 € qui ont été pris en charge par l'Inserm au niveau national, après les structures ont pris le relais. Ça n'est qu'un exemple, après il a fallu mettre beaucoup de crédit, faire un gros effort sur l'équipement informatique comme je disais. Tout cela est allé aux agents à travers des conditions de travail, ne dites pas qu'on a privé les agents de crédit qu'il leur aurait appartenu, ce n'est pas le cas. Après politiquement j'entends tout à fait ce que vous dîtes mais on doit faire des choix et cela fait partie des choix qui ont été faits par la Direction. Effectivement je comprends que vous ne soyez pas d'accord avec ça nous avions discuté avec le CAES à ce moment-là, on peut refaire la discussion mais je ne crois pas que… Oui, vous avez raison c'est une obligation pour l'employeur mais il faut encore trouver le budget, il y a la réalité budgétaire.

Patricia Ferrari : Vous avez fait des grosses économies sur la restauration, déjà dans l'action sociale il y avait eu des grosses économies en 2020. Il y a eu sur le budget de l'action sociale des grosses économies. Moi je voudrais dire si je peux prendre la parole, ce que j'entends de Monsieur Pierre-Emmanuel Sinet c'est que si on vous argumente vraiment qu'on a besoin d'un budget supplémentaire parce que justement ces 200 000 € qu'on n'a pas reçus nous en avons besoin maintenant pour répondre aux demandes et aux reports d'activités on devrait pouvoir les recevoir. J'entends ça dans vos propos. Non, ce n'est pas ça ?

Pierre-Emmanuel Sinet : Non, si vous interprétez mes propos à ce moment-là je vais les clarifier. Monsieur Boulanouar parlait du Secteur Voyages et disait qu'il y allait avoir une augmentation sensible du nombre de demandes que dans son esprit justifieraient l'organisation de plusieurs voyages. Moi je disais juste qu'il faut arriver avec des arguments et des éléments factuels, après je ne sais pas quelle sera la situation budgétaire de l'Inserm à la fin de l'année mais les demandes budgétaires s'argumentent, ce n'est pas du tout une garantie.

Patricia Ferrari : C'est ce que j'ai dit, avec des arguments. Vous étudierez notre demande si on argumente correctement nos besoins complémentaires. Par contre, je voulais signaler, vous parliez du contrat d'objectifs. Pour la première fois dans le contrat d'objectifs de l'Inserm on parle du CAES, donc je pense que c'est quelque chose qui est important pour l'Inserm, j'espère que ça portera plus loin que des mots dans le contrat d'objectif. Je voulais aussi informer les participants de cette Assemblée Générale que nous serons aussi reçus en tant que CAES par le nouveau Directeur de Ressources Humaines d'ici la fin du mois et toutes les organisations syndicales vont être aussi reçues. Merci.

Nadine Kaniewski : Je voulais juste mentionner que pour avoir eu plusieurs élus qui sont intervenus lors des Réunions de nouveaux entrants, on voit bien qu'il y a une demande des nouveaux agents par rapport au CAES. Nous avons eu des nombreuses questions et les agents attendent beaucoup. Il faut s'attendre pour l'année 2021, voire 2022 et par la suite des demandes plus importantes.

Jean Kister : Bonjour à tout le monde, je ne vais pas rajouter à ce qui vient de dire Patricia, Monsieur Sinet, on entend ce que vous dîtes mais justifier la crise sanitaire pour dire qu'il fallait intervenir sur le CAES, je trouve que c'est un peu cavalier ou un peu faire des raccourcis. Comme dit Jean-Luc, la réponse aux besoins de la crise sanitaire c'était une obligation d'employeur. Il y a le fait que 50 % du budget de restauration n'a pas été dépensé. C'est compliqué de comprendre qu'il fallait à tout prix remettre une partie de ce qu'il n'avait pas été dépensé en 2020 mais qui va l'être avec les mesures qui ont été prises. Le rapport entre les deux ce n'est pas très clair pour nous. Il n'y a pas eu de concertation au préalable d'ailleurs, si, il y a eu une lettre intersyndicale et avec la Direction du CAES ça a été un peu compliqué. Il y a eu une lettre intersyndicale par rapport à 2020, c'est-à-dire que ce n'est pas simplement une réaction de la Direction du CAES sinon qu'elle est soutenue par l'ensemble des syndicats, je préfère le rappeler. Il faudra qu'on revienne dessus, pour nous l'affaire n'est pas terminée et ça sera un des points qu'on mettra sur la table car nous aussi, nous allons bientôt rencontrer le nouveau RH en tant que SNTRS CGT. Pour nous l'affaire n'est pas close. Bonne AG à tout le monde.

Pierre-Emmanuel Sinet : Une petite précision, la Direction du CAES avait été reçue, c'était dans le cadre de la demande de budget. Je ne sais pas si on peut dire qu'il n'y avait pas de concertation, il y a eu une première réunion et une deuxième sur la question de la subvention du CAES. Vous citez la restauration, la restauration il y a eu une diminution des besoins et il y a eu une diminution du crédit mais par contre, vous ne concevez pas que cela soit possible pour le CAES ? Il y a eu une diminution aussi des besoins, donc on diminue aussi le crédit, il y a un moment où il faut être cohérent. C'est aussi pour ça que le DRH a souhaité recevoir les représentants des organisations syndicales et du CAES, ça sera effectivement l'occasion de revenir là-dessus si ça soulève encore des questions.

Jean Kister : On en profitera lors de la CNPS du 6 juillet pour vous remettre la pétition qu'a lancé le SNTRS qui a reçu plus de 400 signatures, puisqu'elle portait sur la prise en compte des frais de travail. On pense que c'est le bon endroit et le bon moment pour le faire. Symboliquement on vous la remettra le 6 juillet, elle est sur internet, vous la connaissez. Merci.

François Coulier : Il y a beaucoup de prises de parole, je vais peut-être laisser la parole à Jean Luc Carrier et procéder ensuite au résultat des votes.

Jean-Luc Carrier : Je pense qu'on ne peut pas comparer les faits, c'est-à-dire les agents n'ont pas pu déjeuner à la cantine, d'ailleurs comme l'a dit Jean Kister ils ont dû avancer des frais pour la plupart en travail à distance qui n'ont pas été pris en charge malgré nos nombreuses demandes à répétition. Il n'y a pas eu non plus, malheureusement, dans la décision de télétravail la prise en compte alors que le SGEN CFDT avait déposé un amendement dans ce sens, d'un défraiement de jours de télétravail. Nous ne pouvons pas comparer tout ça avec la situation qu'ont souffert les agents. Il y a des agents qui ont souffert de la situation sanitaire comme tous les Français… Nous on s'intéresse en priorité aux agents Inserm, c'est bien normal. Que cela soit socialement, je pense que tout le monde a été touché mais parfois aussi financièrement au niveau des conjoints par exemple. C'est pour ça que nous avons soutenu et je me réjouis que le CNAS propose des nouveaux taux de subventions, des nouvelles destinations de vacances, des nouvelles aides pour la culture, qui a bien souffert aussi, et aussi de l'aide pour la scolarité des enfants qui ont pour beaucoup d'entre eux été atteints dans leur scolarité par les difficultés liées au travail à distance qu'eux ne maîtrisaient pas vraiment et se sont parfois déroulées dans de très mauvaises conditions. Nous on soutiendra toutes les demandes nouvelles qui viendront et qui pourraient voir le jour soit cette année soit l'année prochaine, parce que je pense que réparer cette crise sanitaire ça ne se fera pas en trois ou six mois, ça pourra se faire sur plusieurs années. D'où le besoin que le CAES ait et bénéficie de l'ensemble des moyens qui lui sont attribués. C'est compris pour 2021 mais en particulier pour les années à venir sans écarter, comme François Coulier l'a évoqué largement, la possibilité de faire progresser la subvention du CAES Inserm. Merci.

François Coulier : Merci Jean Luc. Si vous le voulez bien on va passer aux résultats des votes des résolutions. Il y a d'autres questions qui concernent la boucle sur la subvention du CAES, je pense que Monsieur Sinet a bien compris qu'on tenait à notre subvention et que nous allons avoir besoin dans les années qui arrivent, il faudra que l'Inserm arrive à répondre à ces besoins.

VII. VOTE DES RÉSOLUTIONS

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur :

1ère résolution : vote du rapport moral et quitus au Conseil.

L'Assemblée Générale du CAES Inserm, après avoir entendu le rapport moral du Président approuve le dit-rapport et donne quitus au Conseil de l'exécution de son mandat.

Vote :

45 Ne prend pas part au vote.
87 Abstentions
12 Contre
1 021 Pour.

François Coulier : Juste un commentaire sur le taux de participation qui est bien plus élevé que l'année précédente et même plus que les années où il y avait un système de pouvoirs qui était remis aux personnes qui pouvaient participer à l'Assemblée Générale. Je suis assez content que notre système de vote par correspondance fonctionne et permette à plus d'agents de se positionner sur l'avenir du CAES.

2ème résolution : approbation des comptes.

L'Assemblée Générale du CAES Inserm approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 16/06/2021 tels qu'ils ont été établis et présentés.

Vote :

88 Ne prend pas part au vote.
85 Abstentions
5 Contre
976 Pour

3ème résolution : affectation du résultat à la réserve libre.

L'Assemblée Générale du CAES Inserm décide d'affecter l'excédent de l'exercice 2020 d'un montant de 628 664 € à la réserve libre, dont le montant s'élèvera après cette affectation à 836 816 € au 16/06/2021.

Vote :

72 Ne prend pas part au vote.
82 Abstentions
26 Contre
975 Pour

4ème résolution : maintien de la réserve obligatoire.

L'Assemblée Générale du CAES Inserm, sur proposition du CNAS, décide de laisser la réserve obligatoire à son montant actuel de 391 720,46 €.

86 Ne prend pas part au vote.
106 Abstentions
38 Contre
931 Pour

VIII. ÉLECTION DES CONTRÔLEURS DE GESTION 2021.

François Coulier : Je remercie à tous les agents qui se sont portés candidats pour le rôle de contrôleur de gestion.

L'Assemblée Générale du CAES Inserm nomme comme Contrôleurs de Gestion pour une durée d'un an :

Titulaires

Galluser Michel
West Teva
Angleraux Virginie

Suppléants

Le Guennec Yoan
Charlery Mélanie
Bourreau Jennifer

+ 1 observateur de l'année dernière : Jacques Brocard

Les résultats des votes par ordre alphabétique sont les suivants :

- ANGLERAUX Virginie (Bordeaux) 504 votes
- BERBAR Tsouria (Paris Est) 312 votes
- BOURREAU, Jennifer (Angers) 420 votes
- CHARLERY Mélanie (Paris Est) 482 votes
- GALLUSER Michel (Strasbourg) 585 votes
- GONIN Éric (Lyon) 413 votes
- LE GUENNEC Yoan (Nantes) 491 votes
- LESPAGNANDELLE Sara (Tolbiac) 297 votes
- OUAISSI Mohamed Ali (Bordeaux) 237 votes
- SAFAR REMALI Sonia (Rennes-Brest) 258 votes
- SINGER Monique (Biopark) 334 votes
- WEST Teva (Tolbiac) 554 votes

François Coulier : Nous allons contacter les Contrôleurs de Gestion dans les jours qui viennent.

Sandrine Curtet Benitski : Nous allons peut-être faire une visioconférence tous ensemble pour faire une petite présentation avec les explications sur sa mission. C'est peut-être plus sympathique de se voir que de se découvrir le jour de la mission. Raquel avait imaginé ça, qu'on puisse faire une visioconférence préliminaire à leur future mission.

François Coulier : Je réitère mes remerciements à tous les candidats et je donne mes félicitations aux contrôleurs de gestion qui ont été désignés.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Concours logo CAES Inserm

François Coulier : Nous avons organisé un concours Logo pour pouvoir changer notre logo du CAES. Nous allons vous présenter les lauréats. Nous avions trois catégories d'âge : 5-10 ans, 11-17 ans et 18 ans et plus. Nous avons eu un assez grand succès puisque nous avons eu plus de 80 propositions.

Céline Lépine : Bonjour, Céline Lépine, je suis la responsable du Secteur Loisirs-Culture. Comme vous a expliqué François le concours du logo CAES a eu un très grand succès, nous avons reçu beaucoup d'œuvres de tous les âges, nous avons eu des belles surprises et beaucoup d'idées. Il y a eu à peu près 1 400 votants, pour dire que ça a vraiment eu un grand succès. L'ensemble du CAES vous remercie tous d'avoir participé à ce concours.

Soraya Louahchi va nous montrer les différents lauréats. Le jury s'est réuni le 20 mai pour désigner les lauréats et aussi le prix spécial du jury.

Présentation de lauréats du concours Logo

Je pense que vous avez tous remarqué qu'il y avait des belles réalisations, nous avons reçu beaucoup de choses. A ce jour le logo du prix spécial du jury est retravaillé par un graphiste professionnel et les membres du jury vont se réunir la semaine prochaine à nouveau pour finaliser le logo définitif. Je remercie Soraya pour son travail pour ce concours. Est-ce que vous avez des questions ?

François Coulier : Nous pouvons encore une fois remercier les participants…

Céline Lépine : Oui ! De tous les âges !

François Coulier : Et aussi les agents qui nous ont aidés à départager les propositions de logo.

Céline Lépine : Ça a été un peu dur, le graphiste nous a beaucoup aidés. Toutes les réalisations que nous avons eu seront mises en ligne sur le site du CAES.

François Coulier : Voilà pour ce concours logo, comme tu le dis il y a un livret qui va être édité et qui sera disponible sur le site avec toutes les propositions qui ont été reçues. Chaque proposition recevra un chèque culture et les lots pour les lauréats tu peux nous le rappeler ?

Céline Lépine : Les lauréats de chaque catégorie ont une subvention de 650 € pour un investissement CAES, nous allons leur envoyer la liste des investissements CAES et les deuxièmes prix ont 100 € en chèques culture et les troisième prix 80 € de chèques culture aussi. Chaque participant recevra un chèque culture pour les remercier de leur participation.

François Coulier : Merci Céline

Céline Lépine : Merci à tous !

François Coulier : Nous arrivons à la fin de l'Assemblée Générale, nous publions traditionnellement lors de l'AG le Rapport des Secteurs et le Bilan d'activité en format papier. Bien entendu nous sommes en visioconférence, par contre ce bilan est disponible en ligne depuis aujourd'hui. Il y a une nouveauté, vous verrez que le format a énormément changé avec une nouvelle maquette que personnellement je trouve très agréable et qui a été proposée par Raquel Cespón Romero que je félicite et remercie. Une autre nouveauté c'est qu'on a regroupé cette année en un seul document le Bilan d'activité qui est un bilan chiffré et le Rapport des Secteurs qui est un rapport beaucoup plus textuel qui explique ce qu'on a pu faire dans cette année 2020. Je vous recommande d'aller télécharger ce document et de le parcourir et le lire, peut-être pas en totalité mais au moins les portions qui vous intéresseront le plus.

Je profite maintenant pour remercier l'ensemble de participants ; le fait que l'Assemblée Général soit ouverte aux agents même en visioconférence nous a permis d'avoir une assez bonne participation. Le nombre de personnes connectées a varié au cours du temps mais nous avons eu par moments beaucoup plus de 80 participants, ce qui est un bon chiffre et signe que les agents sont attachés à leur CAES. Merci à tous et à l'année prochaine pour une nouvelle AG mais d'ici là j'espère à bientôt pour plein d'activités qu'on va pouvoir faire dans les semaines qui viennent et les mois en cette année 2021 qui aurait été très particulière. Merci encore.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h05.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et la Secrétaire Générale

Paris, le 16 juin 2020

François COULIER	Patricia FERRARI
Président	Secrétaire Générale

ANNEXE

- Présentation AG.
- Document : Bilan d'activité et Rapport des secteurs 2020.
- Rapport du Commissaire aux Comptes

Assemblée Générale

16 juin 2021

Inserm

Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Rapport des Contrôleurs de Gestion 2020
- Intervention de l'Administration de l'Inserm et des Organisations Syndicales
- Résultat du vote des résolutions et désignation des Contrôleurs de Gestion 2021
- Questions diverses

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Rapport moral du Président

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Rapport moral

Rapport moral

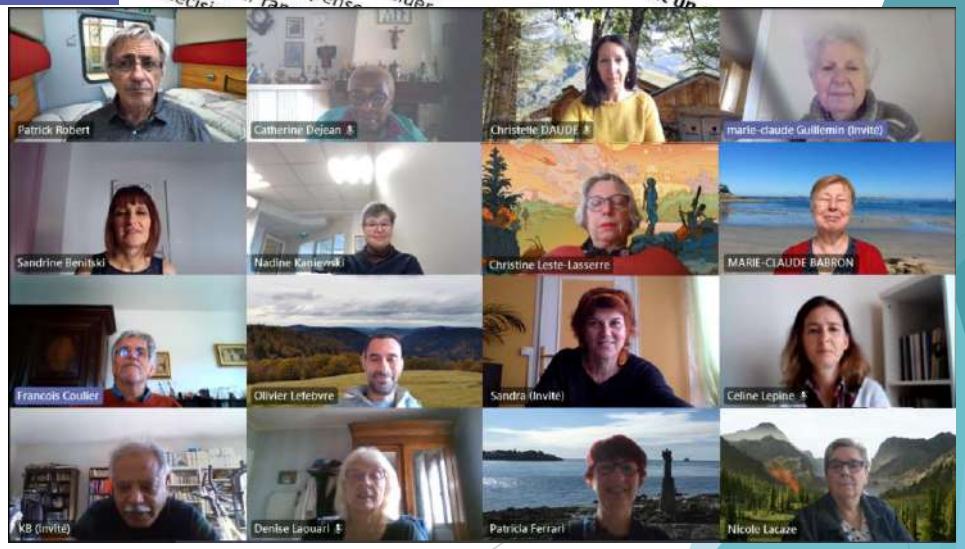

Rapport moral

Rapport moral

Rapport Financier 2020

Sandrine CURTET BENITSKI

Trésorière

Minh-Chuong MARRACHE & Sabrina YOUNES

Comptables

FAITS MARQUANTS 2020

- ✓ Une augmentation de la subvention de l'Inserm de 35 K€ soit +2% par rapport à 2019

- ✓ Une diminution de la participation financière des agents de 675 K€ soit 65% ainsi qu'une baisse de 139 K€ soit 23% de la part subventionnée par le CAES, suite à la crise sanitaire

- ✓ La cession des parts de SCI à Coudalère pour 24 K€ au 31/12/2020 ; soit une plus-value de 22 K€ dégagée sur la vente de ces parts

- ✓ Une augmentation importante de la trésorerie de 619 K€ au 31/12/2020 soit 142% par rapport au 31/12/2019 consécutivement à la non consommation de la subvention

PARTIE COMPTABLE

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Compte de Résultat au 31/12/Année

Charges

Σ charges €

Produits

Σ produits €

Résultat = Σ produits - Σ charges

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les produits 2020

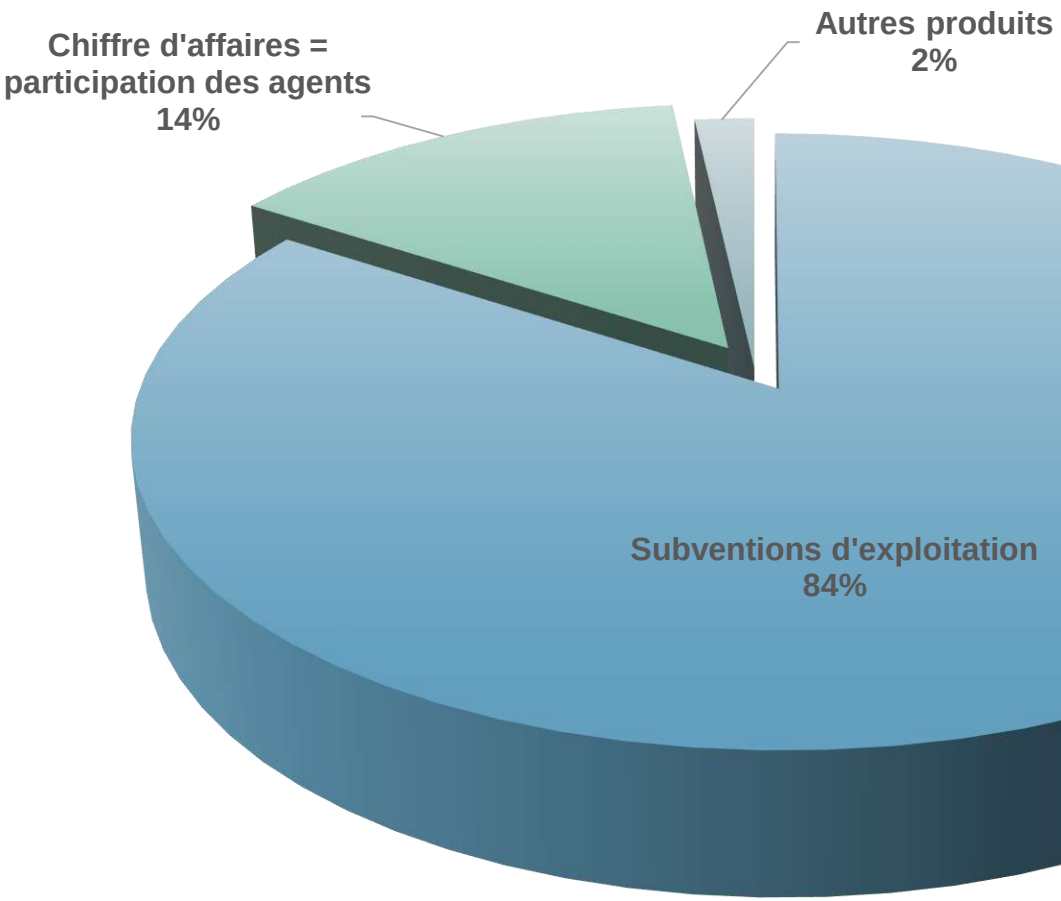

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les produits 2020

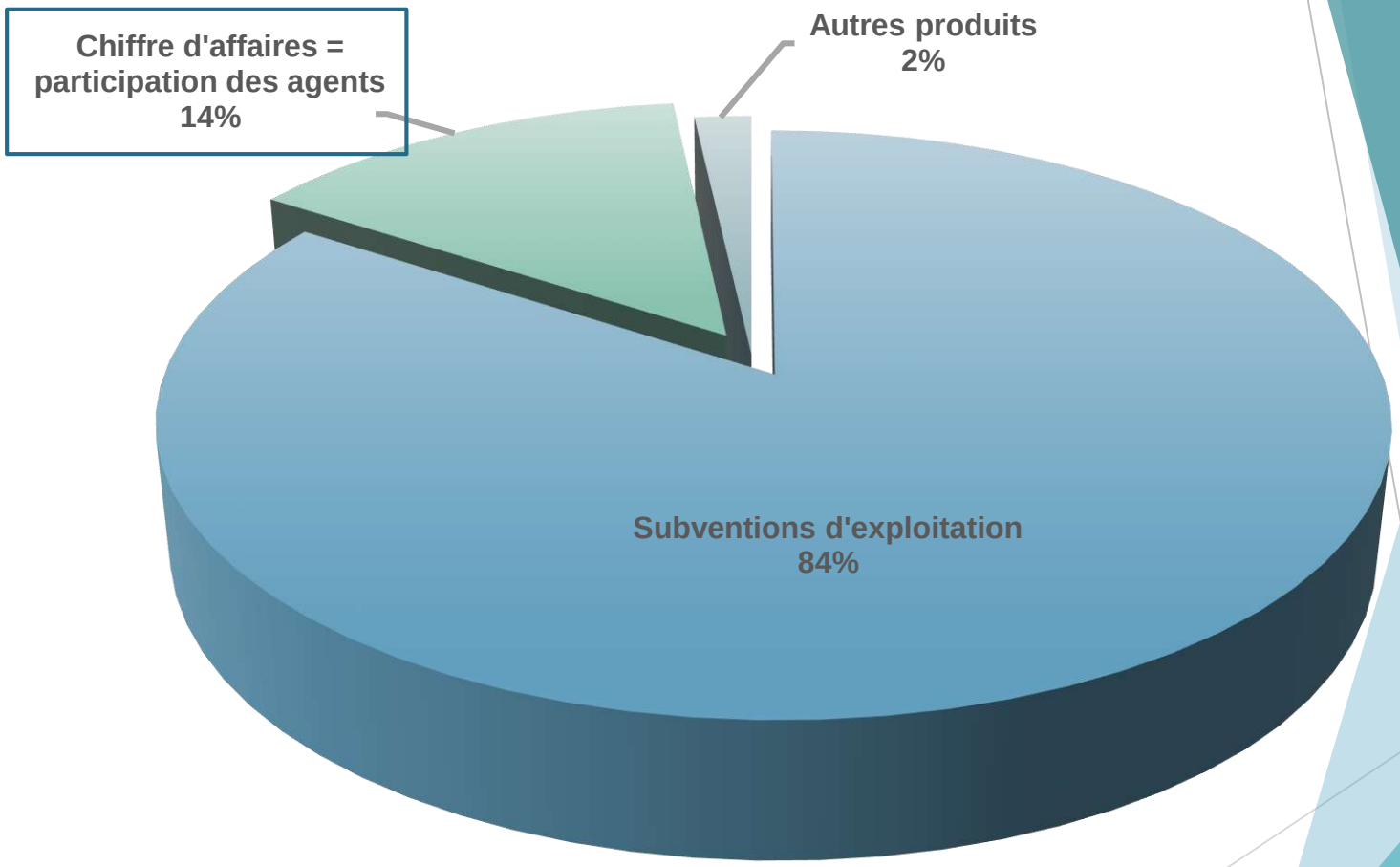

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les produits 2020

PRODUITS	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires = participation des agents	**368 928,57 €**	**1 043 495,66 €**	**- 675 K€**
Subventions d'exploitation	**2 209 820,00 €**	**2 175 315,00 €**	**+ 34 K€**
Autres produits	**4 324,40 €**	**28 615,52 €**	**+ 24 K€**
Total des produits d'exploitation	**2 583 072,97 €**	**3 247 426,18 €**	**- 664 K€**
Produits exceptionnels	**24 486,60 €**	**20 575,00 €**	**+ 4 K€**
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	24 486,60 €	0,00 €	
Produits financiers	**17 668,96 €**	**6 396,28 €**	**+ 11 K€**
Total des produits exceptionnels et financiers	**42 155,56 €**	**26 971,28 €**	**+ 15 K€**
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	**2 625 228,53 €**	**3 274 397,46 €**	**- 649 K€**

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les produits 2020

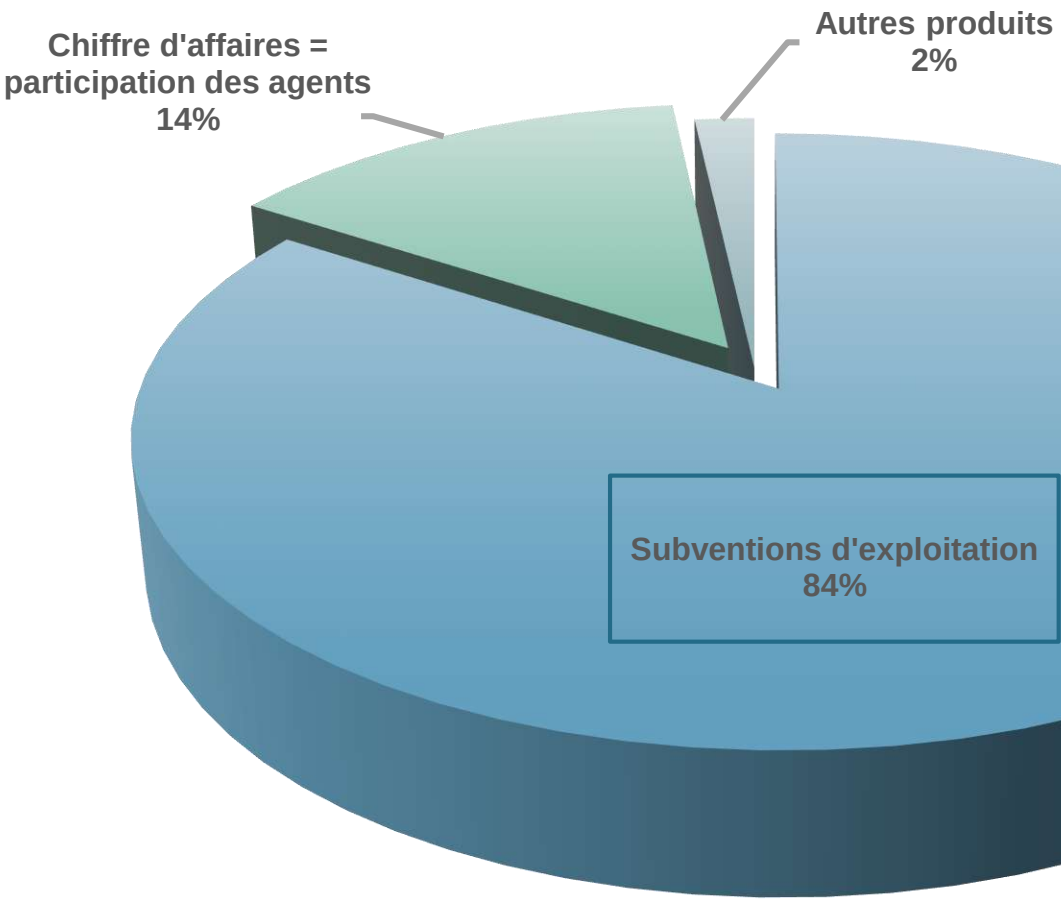

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les produits 2020

PRODUITS	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires = participation des agents	368 928,57 €	1 043 495,66 €	- 675 K€
Subventions d'exploitation	2 209 820,00 €	2 175 315,00 €	+ 34 K€
Autres produits	4 324,40 €	28 615,52 €	+ 24 K€
Total des produits d'exploitation	2 583 072,97 €	3 247 426,18 €	- 664 K€
Produits exceptionnels	24 486,60 €	20 575,00 €	+ 4 K€
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	24 486,60 €	0,00 €	
Produits financiers	17 668,96 €	6 396,28 €	+ 11 K€
Total des produits exceptionnels et financiers	42 155,56 €	26 971,28 €	+ 15 K€
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	2 625 228,53 €	3 274 397,46 €	- 649 K€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les produits 2020

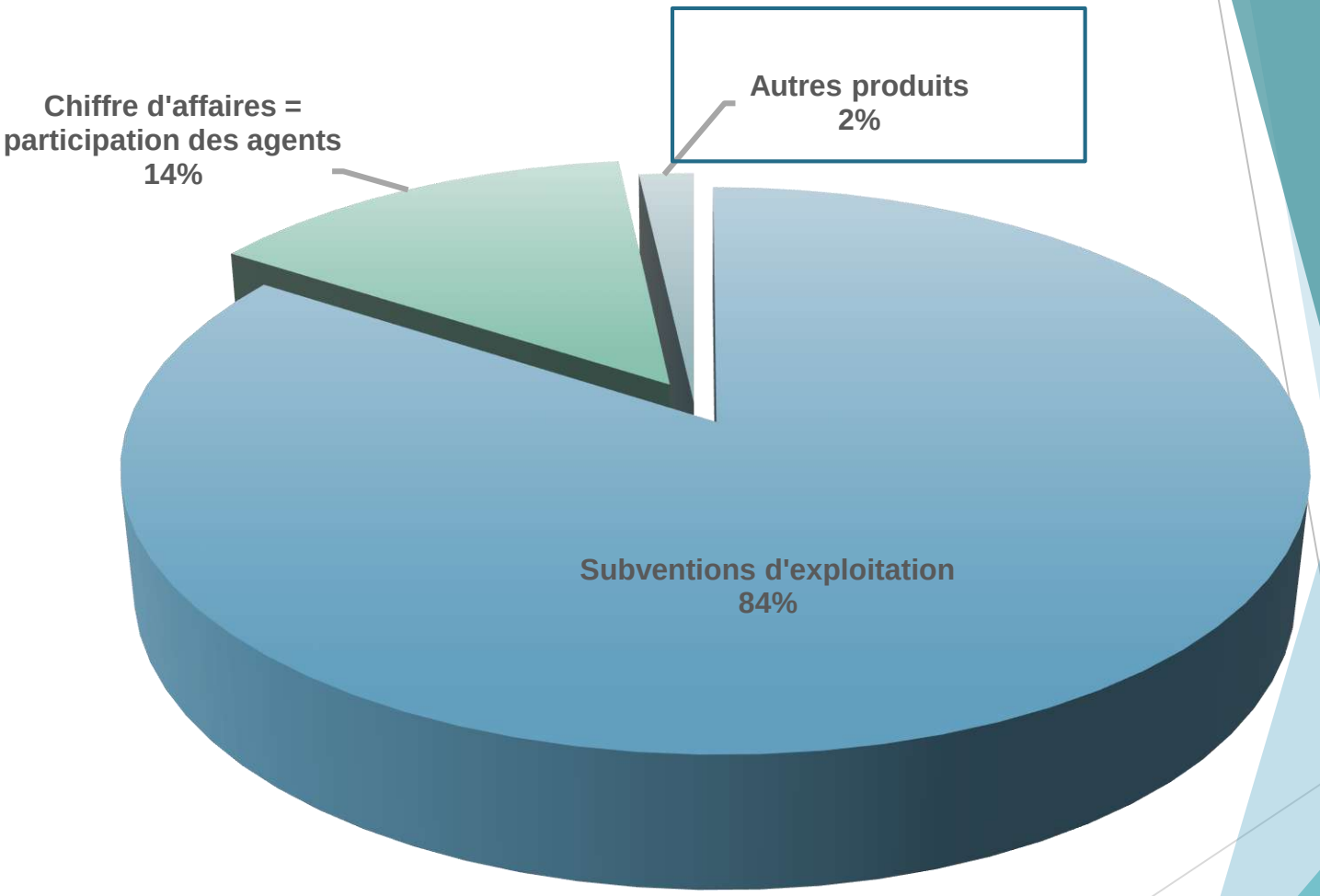

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les produits 2020

PRODUITS	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires = participation des agents	368 928,57 €	1 043 495,66 €	- 675 K€
Subventions d'exploitation	2 209 820,00 €	2 175 315,00 €	+ 34 K€
Autres produits	4 324,40 €	28 615,52 €	+ 24 K€
Total des produits d'exploitation	2 583 072,97 €	3 247 426,18 €	- 664 K€
Produits exceptionnels	24 486,60 €	20 575,00 €	+ 4 K€
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	24 486,60 €	0,00 €	
Produits financiers	17 668,96 €	6 396,28 €	+ 11 K€
Total des produits exceptionnels et financiers	42 155,56 €	26 971,28 €	+ 15 K€
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	2 625 228,53 €	3 274 397,46 €	- 649 K€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les produits 2020

PRODUITS	2020	2019	variation
Chiffre d'affaires = participation des agents	368 928,57 €	1 043 495,66 €	- 675 K€
Subventions d'exploitation	2 209 820,00 €	2 175 315,00 €	+ 34 K€
Autres produits	4 324,40 €	28 615,52 €	+ 24 K€
Total des produits d'exploitation	2 583 072,97 €	3 247 426,18 €	- 664 K€
Produits exceptionnels	24 486,60 €	20 575,00 €	+ 4 K€
Liquidation Parts SCI Rés.Hébrydes et N&S - Coudalère	24 486,60 €	0,00 €	
Produits financiers	17 668,96 €	6 396,28 €	+ 11 K€
Total des produits exceptionnels et financiers	42 155,56 €	26 971,28 €	+ 15 K€
TOTAL DES PRODUITS DU CAES	2 625 228,53 €	3 274 397,46 €	- 649 K€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

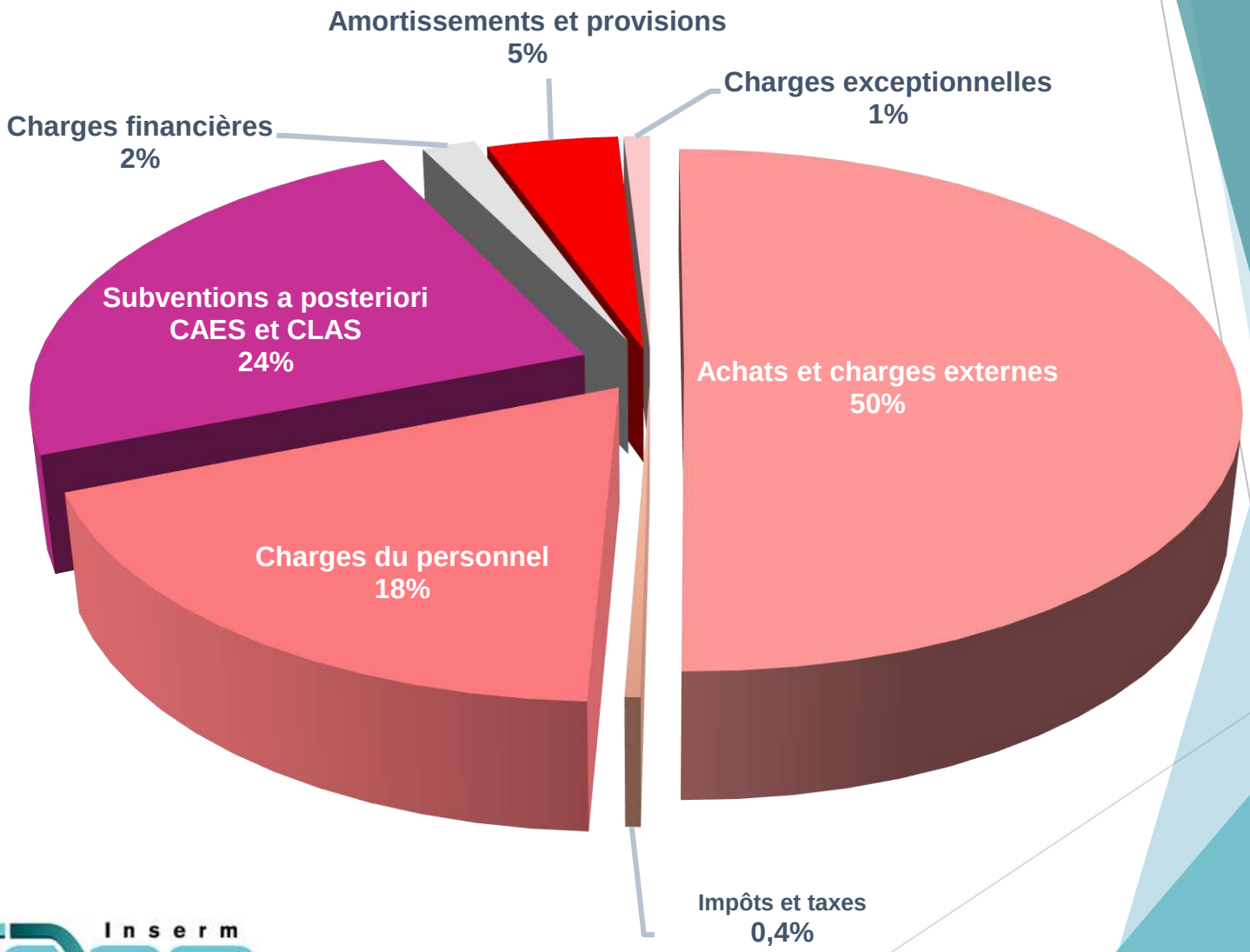

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

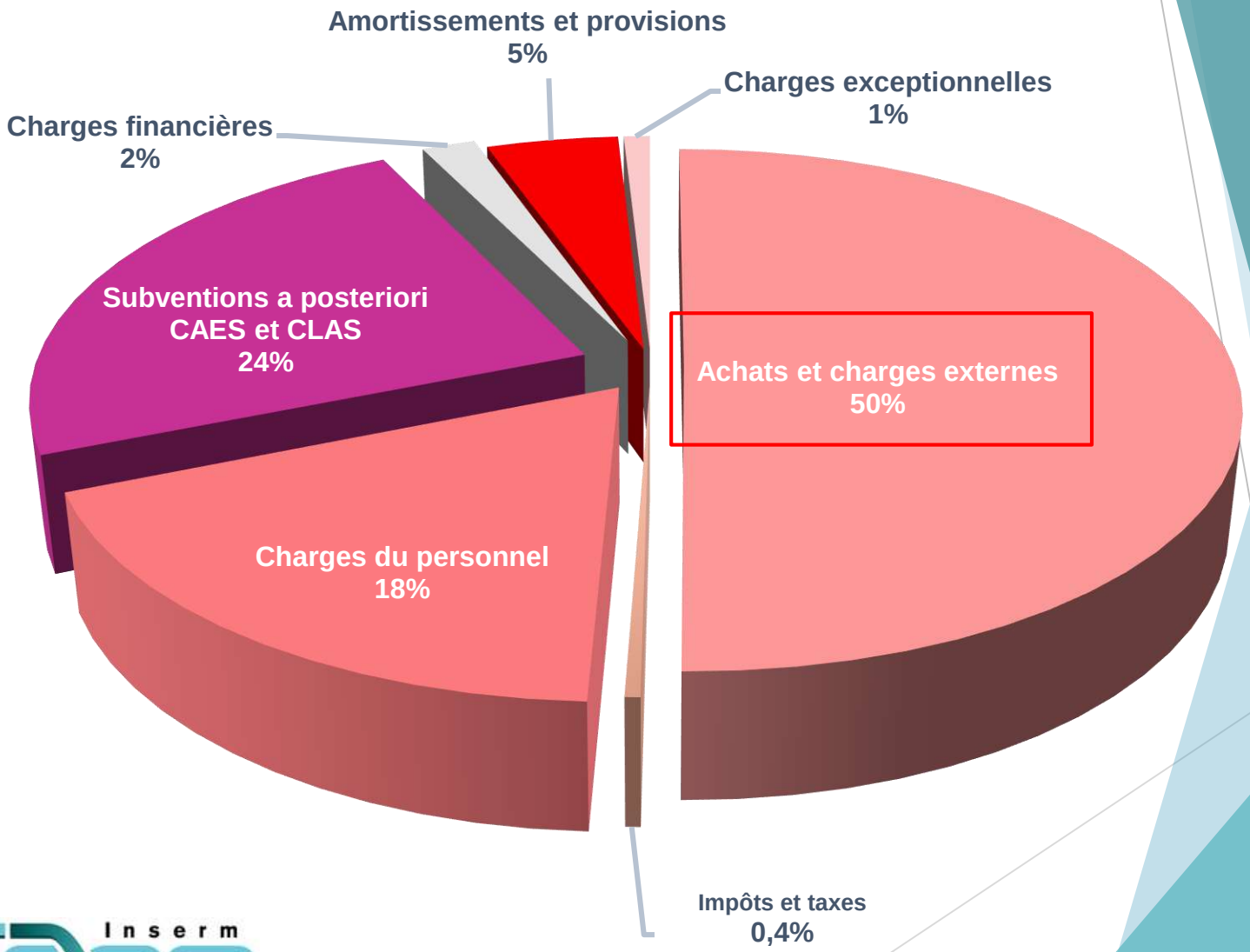

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**1 996 564,87 €**	**3 274 638,80 €**	**- 1,3 M€**

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

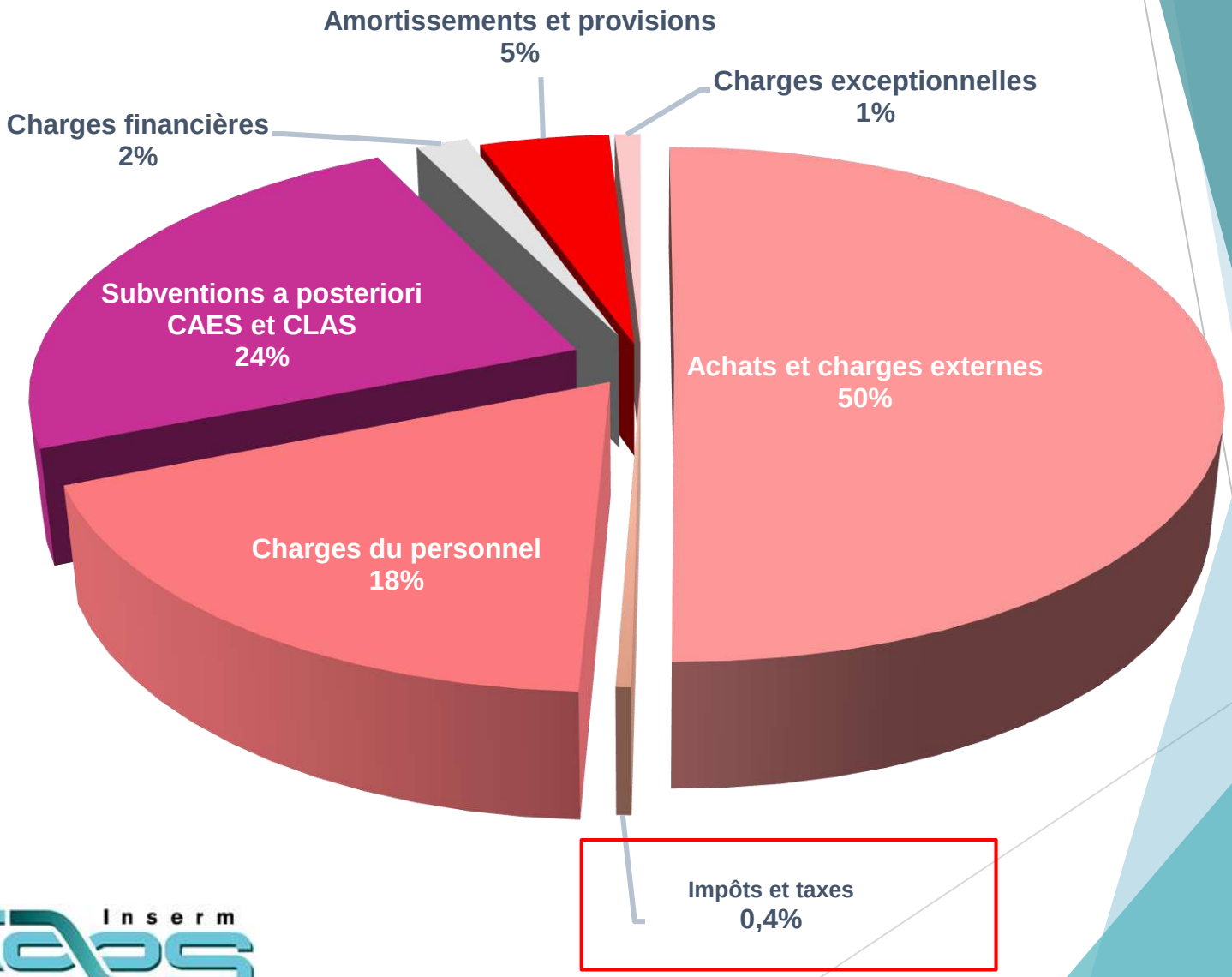

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

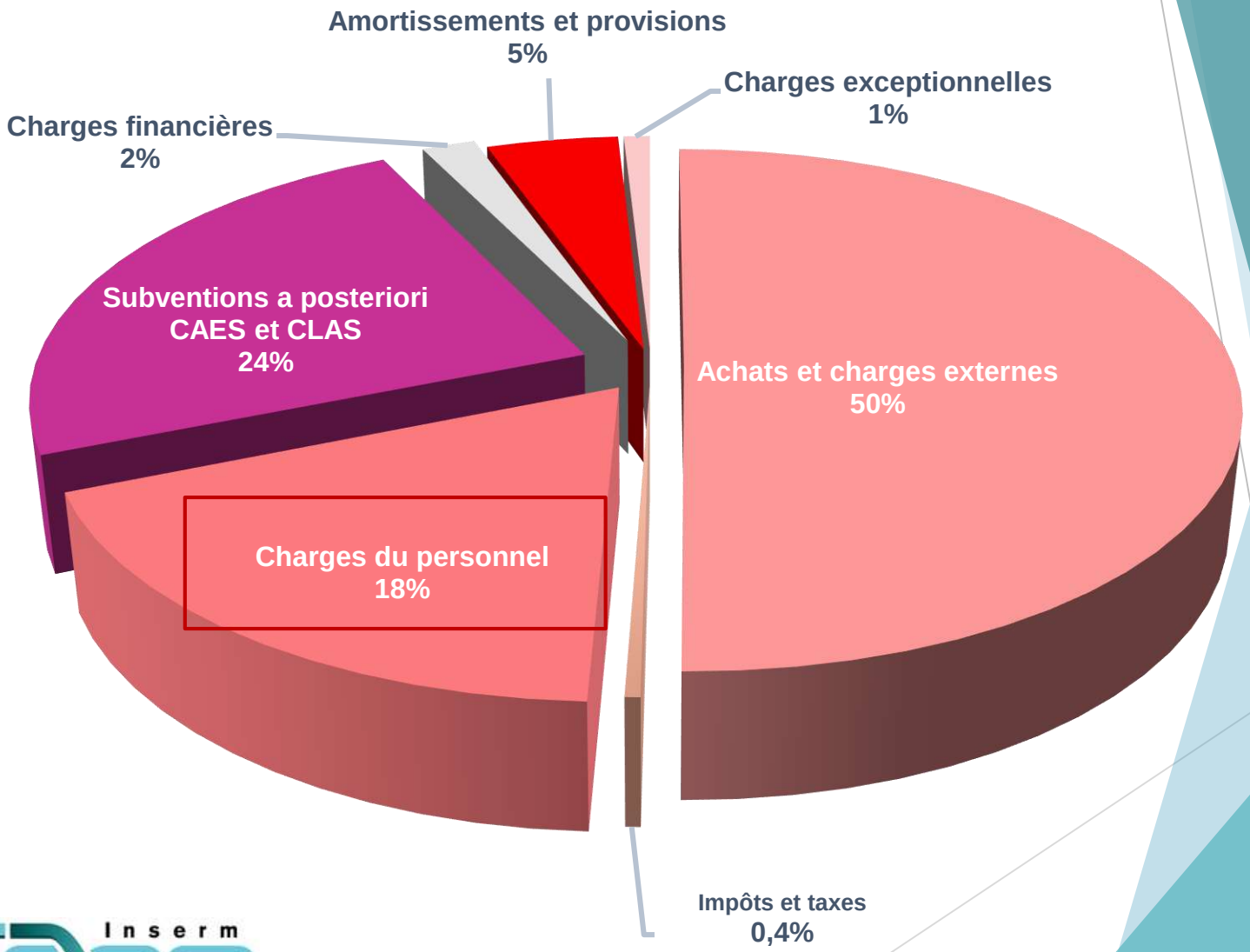

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

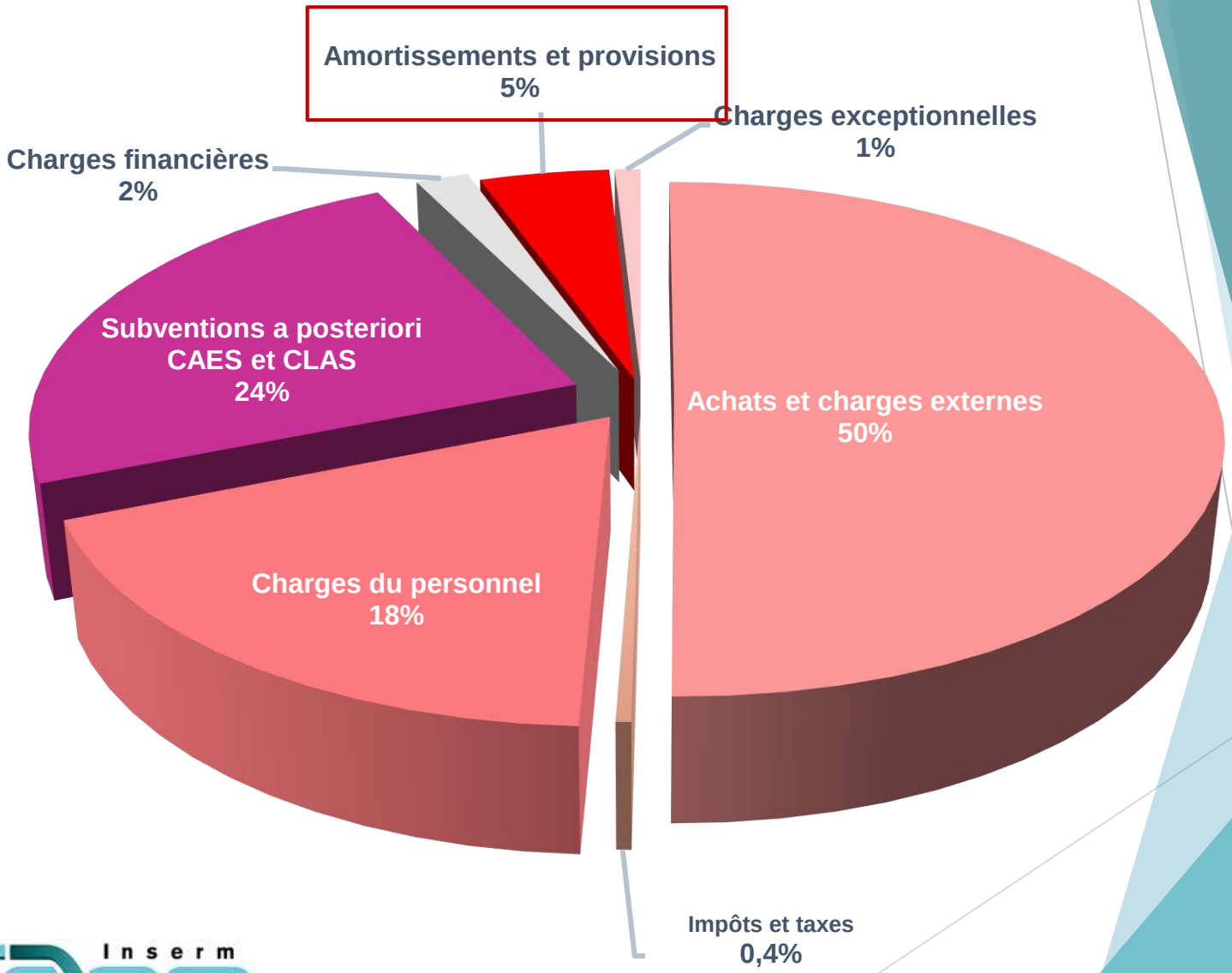

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

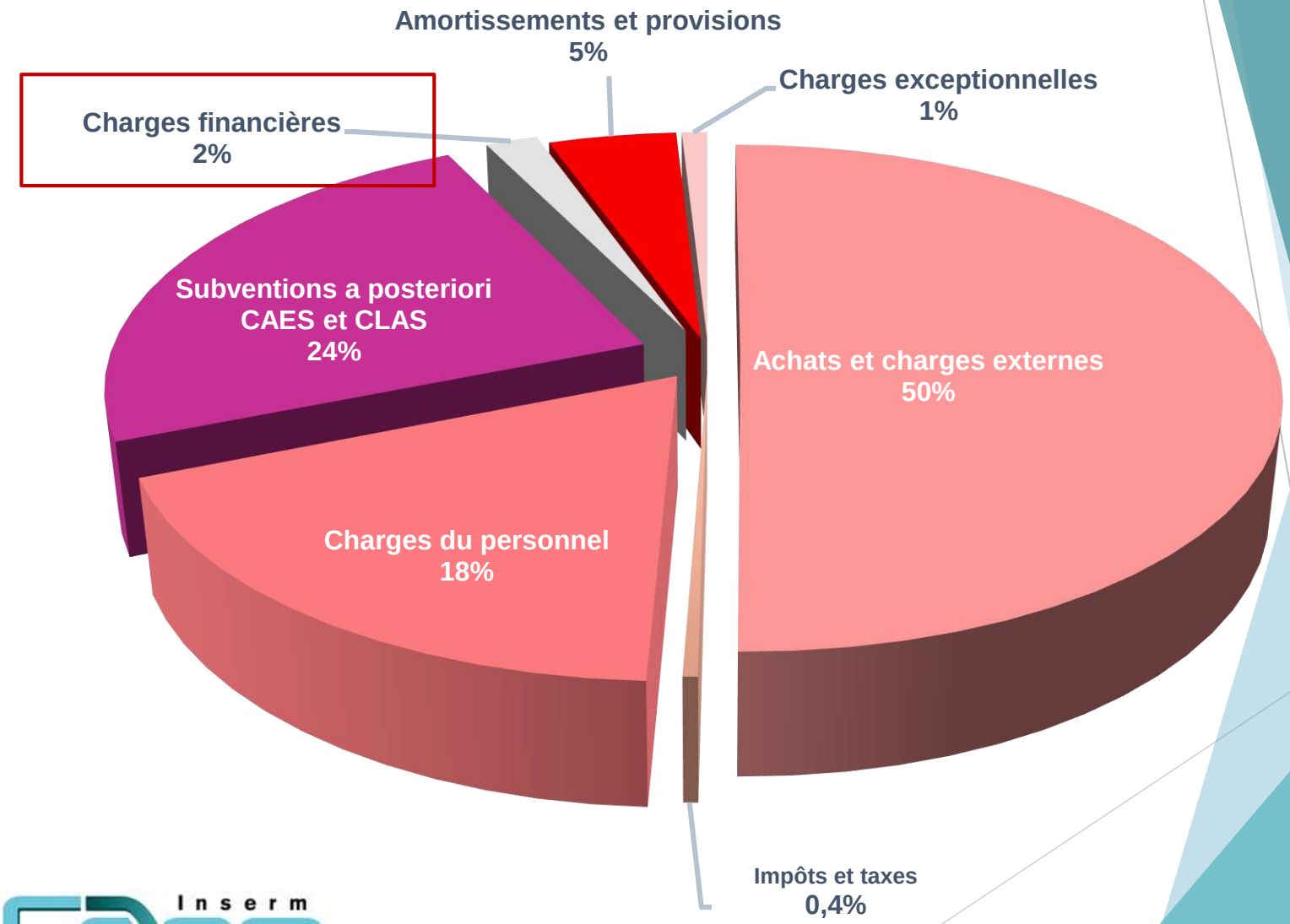

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

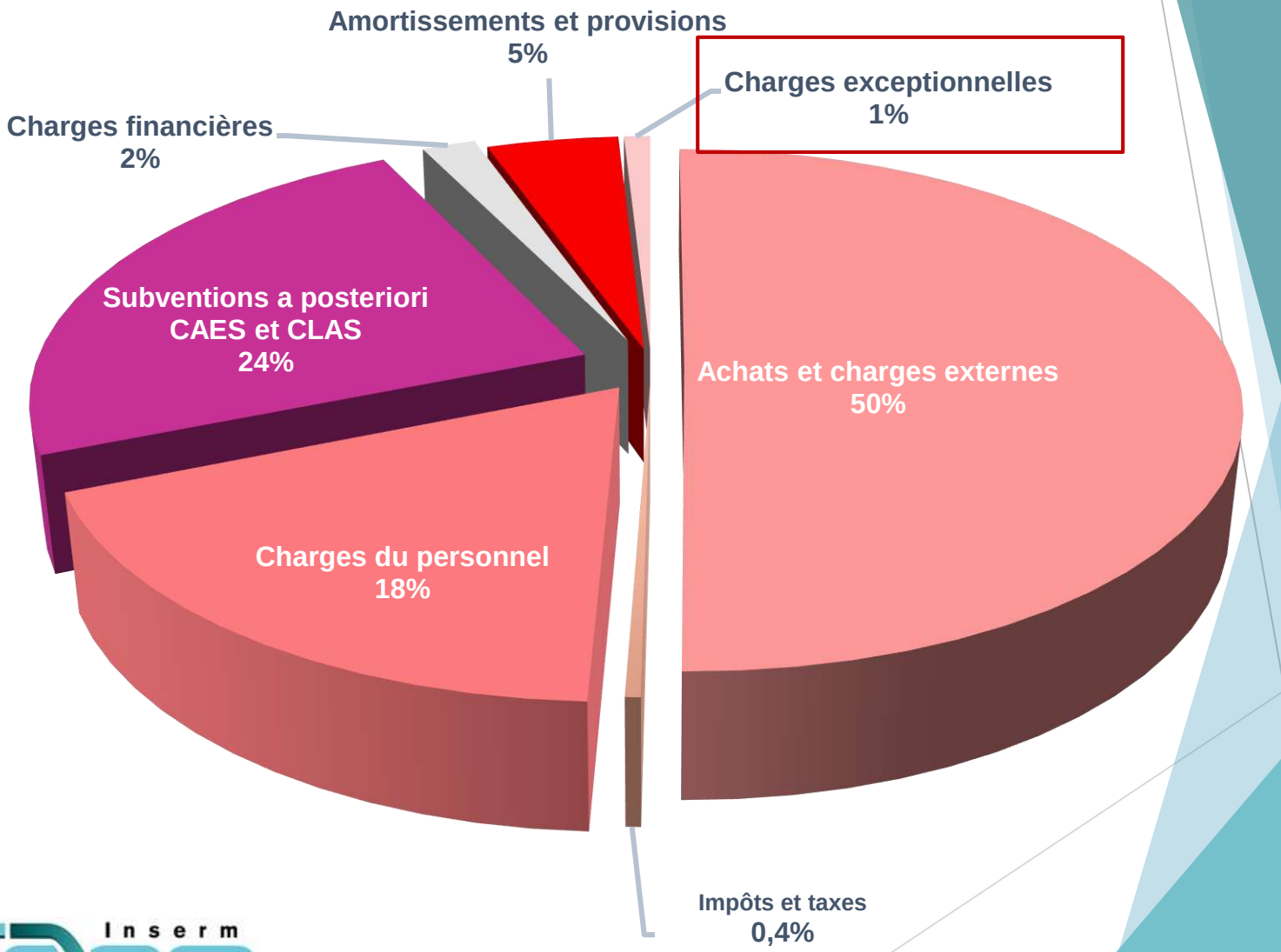

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

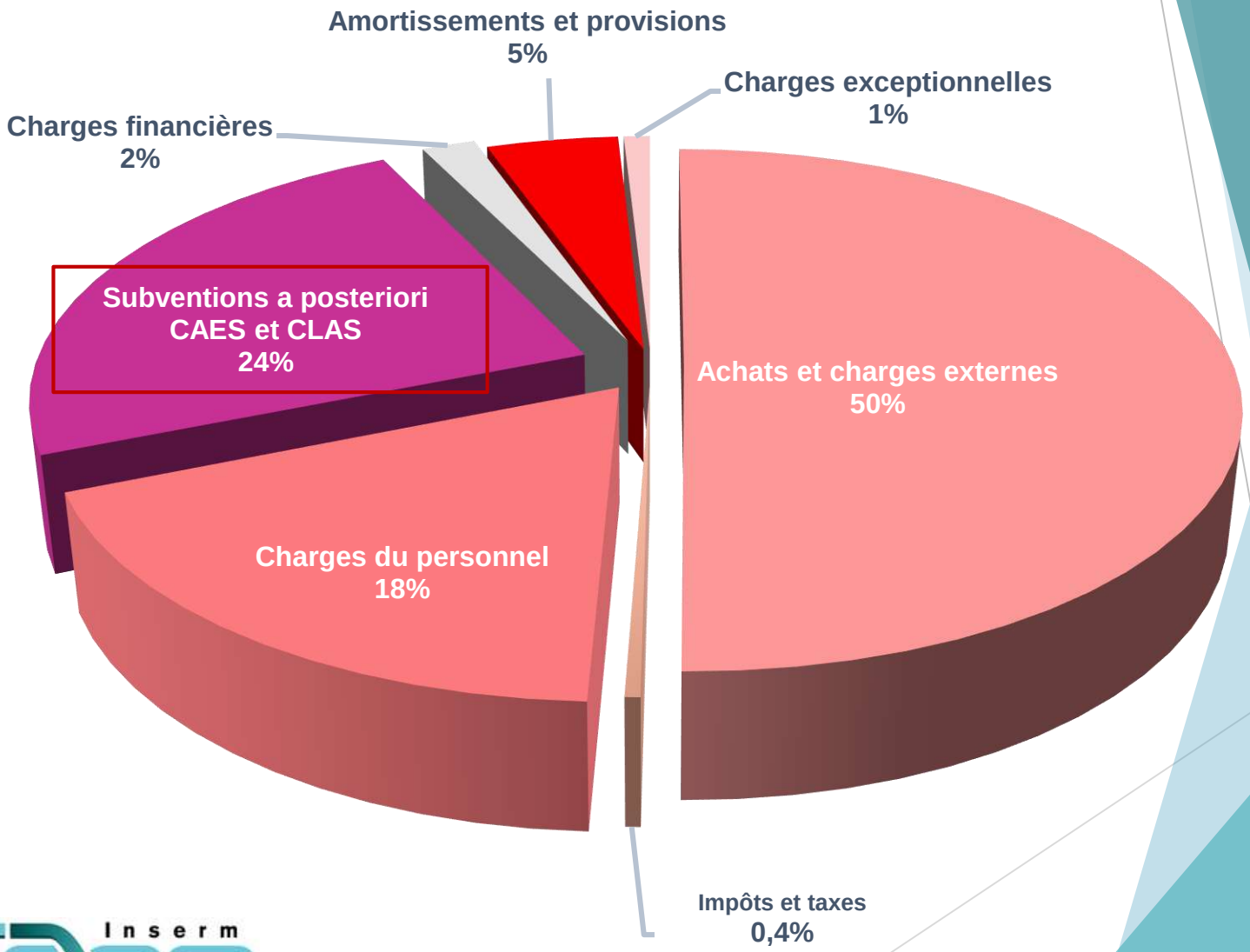

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	1 996 564,87 €	3 274 638,80 €	- 1,3 M€

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Les charges 2020

CHARGES	2020	2019	variation
Achats et charges externes CAES et CLAS (Prestataires, maintenance informatique, loyer, achats matériels et équipements, honoraires, bulletin, etc.)	1 002 615,67 €	2 136 148,79 €	- 1,1 M€
Impôts et taxes	7 649,00 €	11 800,00 €	- 4,1 K€
Charges du personnel	364 307,43 €	386 979,95 €	- 23 K€
Amortissements et provisions	90 405,94 €	85 903,87 €	+ 4,5 K€
Charges financières (Amortissement de titre de participation dans centre de vacances et créances prêts solidarité)	36 994,71 €	38 134,35 €	- 1,1 K€
Charges exceptionnelles	18 000,00 €	0,00 €	+ 18 K€
Subventions *a posteriori* CAES et CLAS	476 592,12 €	615 671,84 €	- 139 K€
TOTAL DES CHARGES DU CAES	**1 996 564,87 €**	**3 274 638,80 €**	**- 1,3 M€**

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Compte de Résultat au 31/12/2020

Charges

1 996 564,87 €

Produits

2 625 228,53 €

Résultat = + 628 663,66 €

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Le bilan

Photographie du patrimoine de l'association à un instant T : 31/12/2020

C'est l'<u>équilibre</u> entre ce que l'association possède (actif) et ce qu'elle doit (passif).

	ACTIF	PASSIF	
Immobilisé	Immobilisations incorporelles	Fond associatif	Capitaux propres
	Immobilisations corporelles	Réserves	
	Immobilisations financières	Résultat de l'exercice	
Circulant	Avances et acomptes versés	Dettes fiscales et sociales	
	Créances	Dettes fournisseurs	
	Trésorerie	Produits constatés d'avance	
	Charges constatées d'avance	Provisions pour charges	

Inserm Caes
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Le bilan

	ACTIF	PASSIF	
Immobilisé	Immobilisations 467 728,80 €	Fond associatif 524 000,00 €	Capitaux propres
Circulant	Avances et acomptes 140 376,54 €		
	Charges constatées d 'avance 180 156,74 €	Réserves 599 872,37 €	
	Créances 47 363,29 €		
	Trésorerie 1 161 328,23 €	Résultat 2020 628 663,66 €	
		Dettes, provisions et produits constatée d'avance 244 417,57 €	
	1 996 953,60 €	**1 996 953,60 €**	

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Le bilan

	ACTIF	PASSIF	
Immobilisé	Immobilisations 467 728,80 €	Fond associatif 524 000,00 €	Capitaux propres
Circulant	Avances et acomptes 140 376,54 €		
	Charges constatées d 'avance 180 156,74 €	Réserves 599 872,37 €	
	Créances 47 363,29 €		
	Trésorerie 1 161 328,23 €	Résultat 2020 628 663,66 €	
		Dettes, provisions et produits constatée d'avance 244 417,57 €	
	1 996 953,60 €	**1 996 953,60 €**	

Inserm

Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Le bilan

	ACTIF	PASSIF	
Immobilisé	Immobilisations 467 728,80 €	Fond associatif 524 000,00 €	Capitaux propres
Circulant	Avances et acomptes 140 376,54 €		
	Charges constatées d 'avance 180 156,74 €	Réserves 599 872,37 €	
	Créances 47 363,29 €		
	Trésorerie 1 161 328,23 €	Résultat 2020 628 663,66 €	
		Dettes, provisions et produits constatée d'avance 244 417,57 €	
	1 996 953,60 €	**1 996 953,60 €**	

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

PARTIE ANALYTIQUE

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Résultat analytique des produits 2020

LES PRODUITS	2020	2019	Variation
Subvention Inserm	1 942 054,00 €	1 907 549,00 €	+ 1,81%
Subvention Administrative	60 000,00 €	60 000,00 €	
Subvention Salaire Prestations Sociales	14 766,00 €	14 766,00 €	
Sous-total subvention	2 016 820,00 €	1 982 315,00 €	+ 1,74%
Loyers Locaux	171 000,00 €	171 000,00 €	
Fluides	22 000,00 €	22 000,00 €	
Sous-total produits loyers et fluides	193 000,00 €	193 000,00 €	idem
Total Subventions	**2 209 820,00 €**	2 175 315,00 €	**+ 1,59%**
Produits financiers	743,96 €	1 014,64 €	
Remboursement Chèques Déjeuner	3 231,27 €	2 914,62 €	
Produit Exceptionnel	22 086,60 €	20 575,00 €	
Total Autres Produits	**26 061,83 €**	24 504,26 €	**+ 6,3%**
TOTAL DES PRODUITS CAES	**2 235 881,83 €**	**2 199 819,26 €**	**+ 1,64%**

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Résultat analytique des charges administratives 2020

LES CHARGES ADMINISTRATIVES	2020	2019	Variation
Salaires et charges du personnel	371 720,79 €	370 919,07 €	
Provision départ à la retraite	20 698,42 €	19 897,08 €	
Total charges salariales	392 419,21 €	390 816,15 €	+ 0,41%
Dépenses obligatoires de fonctionnement	37 730,13 €	49 787,69 €	
Amortissements	11 864,75 €	12 657,25 €	
Impôts sur placements	76,00 €	97,00 €	
Site WEB	719,95 €	714,00 €	
GANAEL hébergement /développement	18 800,00 €	15 600,00 €	
Petits travaux locaux CAES	690,52 €	1 246,09 €	
Communication	16 265,60 €	0 €	
Frais de missions	11 597,04 €	49 120,01 €	- 76,39%
Total charges obligatoires de fonctionnement	97 743,99 €	129 222,04 €	- 24,31%
Loyer	148 972,04 €	142 172,23 €	+ 4,78%
Charges annexes locaux	13 476,89 €	15 314,83 €	
Fluides (téléphone et frais postaux)	7 767,42 €	7 422,98 €	
Frais envoi bulletin	0,00 €	7 037,10 €	
Total loyer et charges	170 216,35 €	171 947,14 €	- 1,0%
Total charges administratives	**660 379,55 €**	**691 985,33 €**	**- 4,56%**

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Résultat analytique des charges par secteur 2020

LES CHARGES PAR SECTEUR	2020	2019	Variation
Budget des CLAS	153 382,71 €	249 103,25 €	
CLAS Fonctionnement (Logiciel « Ciel en ligne »)	7 247,39 €	1 996,80 €	
CLAS Noël Ile de France	0,00 €	3 567,63 €	
Total secteur CLAS	160 630,10 €	254 667,68 €	- 36,93%
Propositions Colonies CAES	60 230,80 €	177 867,81 €	
Subvention *a posteriori*	43 885,47 €	82 363,46 €	
Sous total Jeunesse 1	104 116,27 €	260 231,27 €	- 60,0%
Centres Aérés : Act. Loisirs Sans Hébergement	42 290,36 €	55 372,19 €	
Péri Scolaire : Act. Sportives, Culturelles et de Loisirs	142 006,93 €	146 544,75 €	
Mini Séjours, Compétitions et rencontres sportives et Stages sans hébergement	591 ,67 €	6 117,68 €	
Sous total Jeunesse 2	184 888,96 €	208 034,62 €	- 11,13%
Total secteur Jeunesse	289 005,23 €	468 265,89 €	- 38,28%
Voyages CAES	- 408,00€	67 199,84 €	
Subvention Voyages Autonomes	15 119,40 €	37 416,45 €	
Total secteur Voyages	14 711,40 €	104 616,29 €	- 86,00%

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Résultat analytique des charges par secteur 2020

LES CHARGES PAR SECTEUR	2020	2019	Variation
Propositions CAES (investissements, linéaires)	163 521,38 €	241 671,62 €	- 32,34%
Subvention *a posteriori*	188 503,99 €	222 394,48 €	- 15,24%
Amortissements des investissements	52 316,27 €	55 748,96 €	
Travaux et maintenance investissement	756,80 €	959,29 €	
Total secteur Vacances	405 098,45 €	520 774,35 €	- 22,21%
Proposition CAES	4 791,20 €	5 807,52 €	
Subvention *a posteriori*	4 693,08 €	10 402,17 €	
Coupons Sport ANCV + frais envois	22 328,60 €	29 697,58 €	
Total secteur Sports	31 812,88 €	45 907,27 €	- 30,7%
Loisirs et Culture	611,60 €	42 449,02 €	- 98,56%
Retraités	2 071,00 €	28 788,99 €	- 92,81%
Séjours « Solidarité »	969,00 €	9 360,03 €	- 89,65%
Billetterie CAES	922,00 €	3 315,40 €	
Billetterie en ligne (licence du 16/10/18 au 15/10/22)	31 200,00 €	31 200,00 €	
Provisions et Reprises (créances)	9 806,96 €	- 1 269,65 €	
Total autres secteurs	45 580,56 €	113 931,78 €	- 60,00%
Total des charges des secteurs	**946 838,62 €**	**1 508 163,26 €**	**- 37,22%**

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Résultat analytique des charges 2020

LES CHARGES	2020	2019	Variation
Total charges administratives	660 379,55 €	691 985,33 €	- 4,56%
Total charges des secteurs	946 838,62 €	1 508 075,27 €	- 37,22%
TOTAL DES CHARGES CAES	1 607 218,17 €	2 200 060,60 €	- 26,95%

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Répartition analytique des dépenses 2020

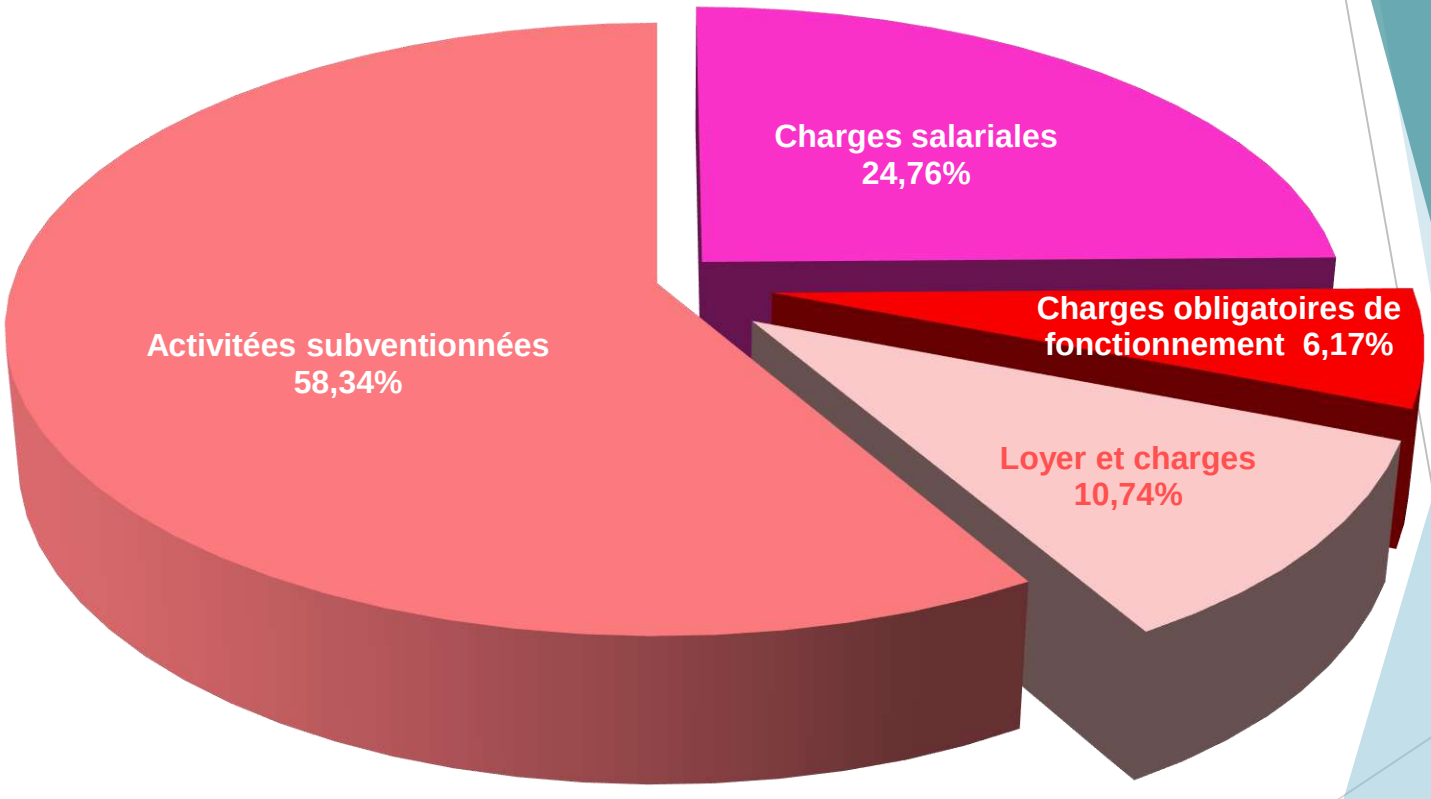

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Répartition analytique des dépenses par secteurs 2020

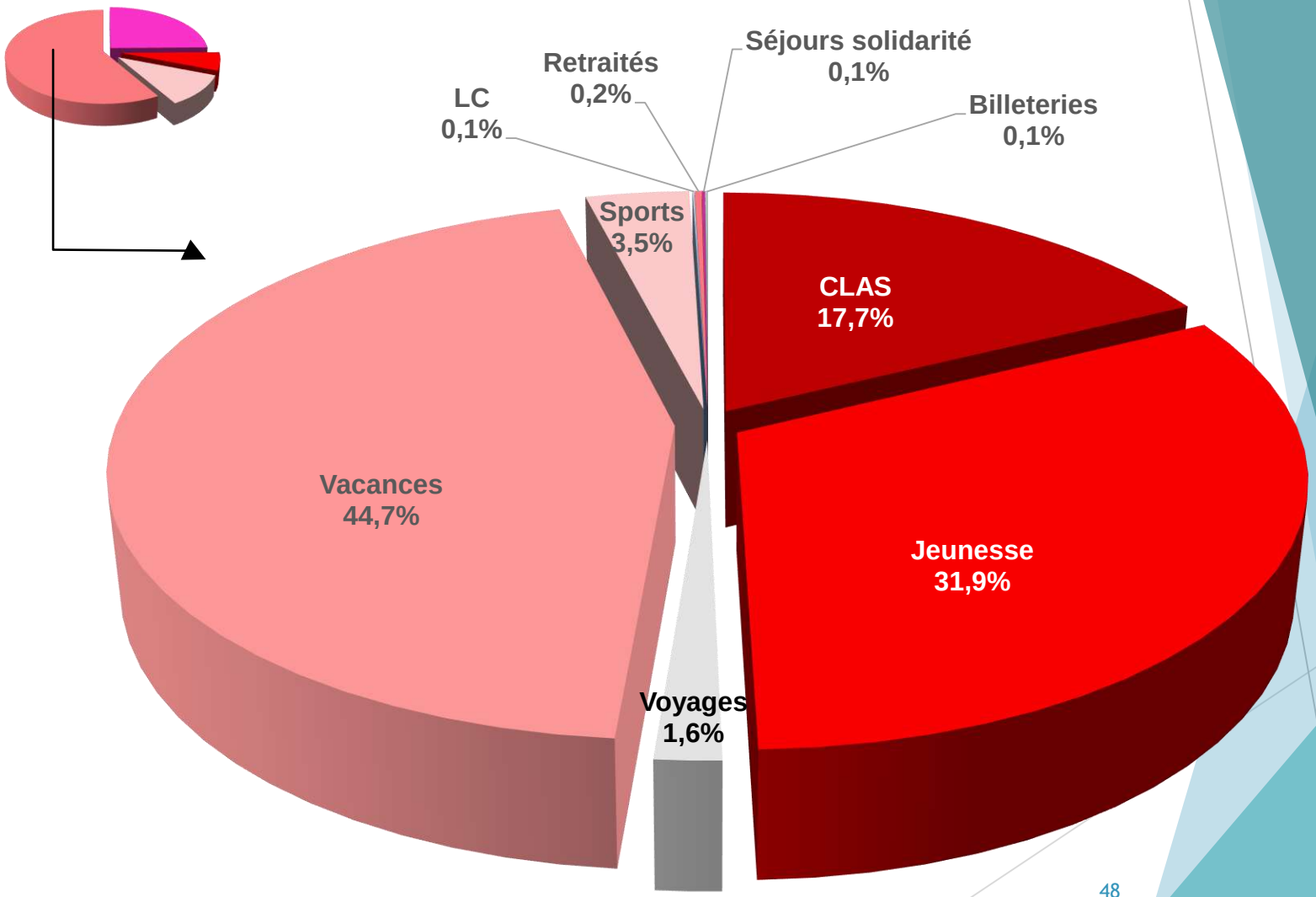

Résultat analytique 2020

	2020	2019	Variation
Total des produits	2 235 881,83 €	2 199 819,26 €	+ 1,64%
Total des charges	1 607 218,17 €	2 200 060,60 €	- 26,95%
RÉSULTAT	+ 628 663,67 €	- 241,34 €	

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Bilan comptable

Pour rappel les réserves de l’association sont composées d’une :

- Réserve obligatoire de 391 720,43 €
- Réserve libre au 31/12/2019 de 208 151,94 €

- Résultat comptable excédentaire au 31/12/2020 de 628 663,67 €

- Si à l’AG 2021, il est voté d’incorporer le déficit de l’exercice 2020, la réserve libre sera au 16/06/2021 de 836 815,61 €

Inserm CAES
Comité d’Action et d’Entraide Sociale

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

Rapport du Commissaire aux Comptes

RSM

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Rapport des Contrôleurs de Gestion 2020

Contrôleurs de Gestion 2020 :

- **Marie-Christine Naud (Contrôleur 2019)**

- **Jacques Brocard**
- **Martine Duquesne**
- **Caroline Mai**

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Intervention de l'Administration

Intervient :

Pierre-Emmanuel Sinet

Responsable du Bureau de la Politique Sociale de l'Inserm

Intervention des Représentants syndicaux

Interviennent :

- **Claudia Gallina**

Co-secrétaire de la section Inserm SNTRS-CGT

- **Anne Marie Marty**

SGEN-CFDT Recherche EPST

- **Jean-Yves Picard**

SNCS-FSU

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Résultat des votes des résolutions

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

1ère Résolution :

Rapport moral du Président du CAES Inserm

- POUR : 1 021
- CONTRE : 12
- ABSTENTION : 87
- NPPPV : 45

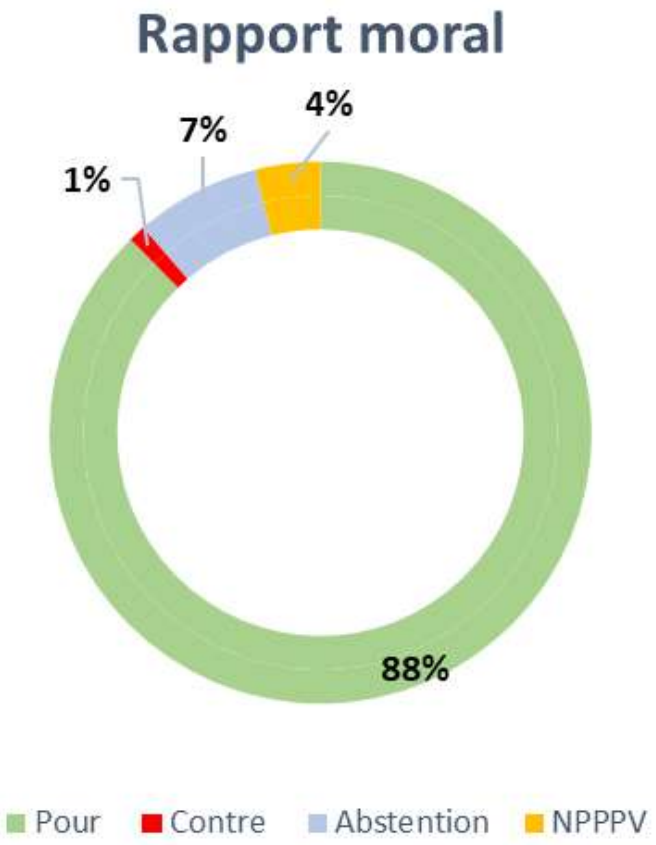

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

2ème Résolution :

Approbation des comptes :

- POUR : 976
- CONTRE : 5
- ABSTENTION : 85
- NPPPV : 88

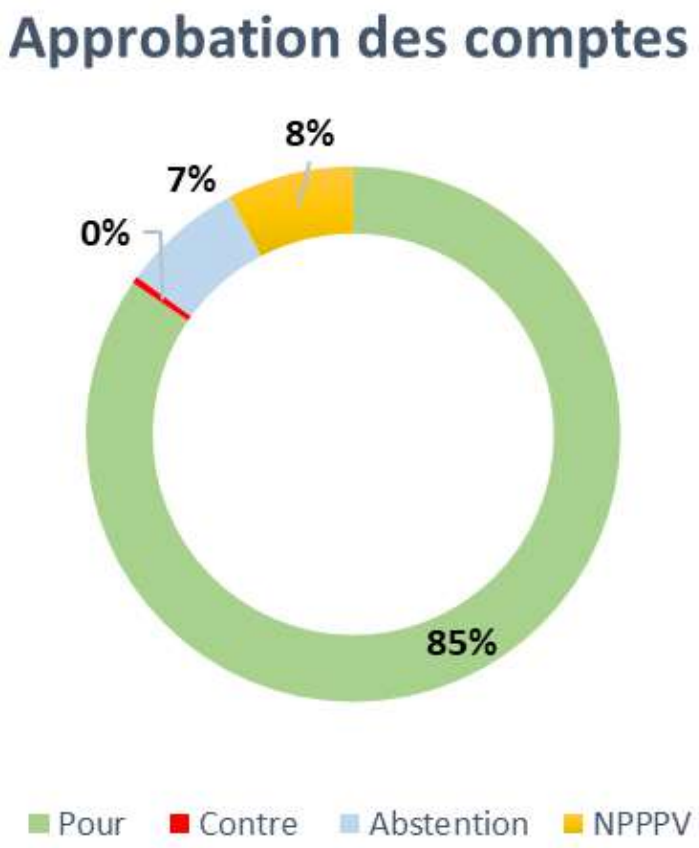

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

3ème Résolution :

Affectation du résultat à la réserve libre :

Affecter l'excédent de 628 664 € de l'exercice 2020 à la réserve libre. Cette réserve sera ainsi de 836 816 € au 31/12/2020.

- **POUR : 975**
- **CONTRE : 26**
- **ABSTENTION : 82**
- **NPPPV : 72**

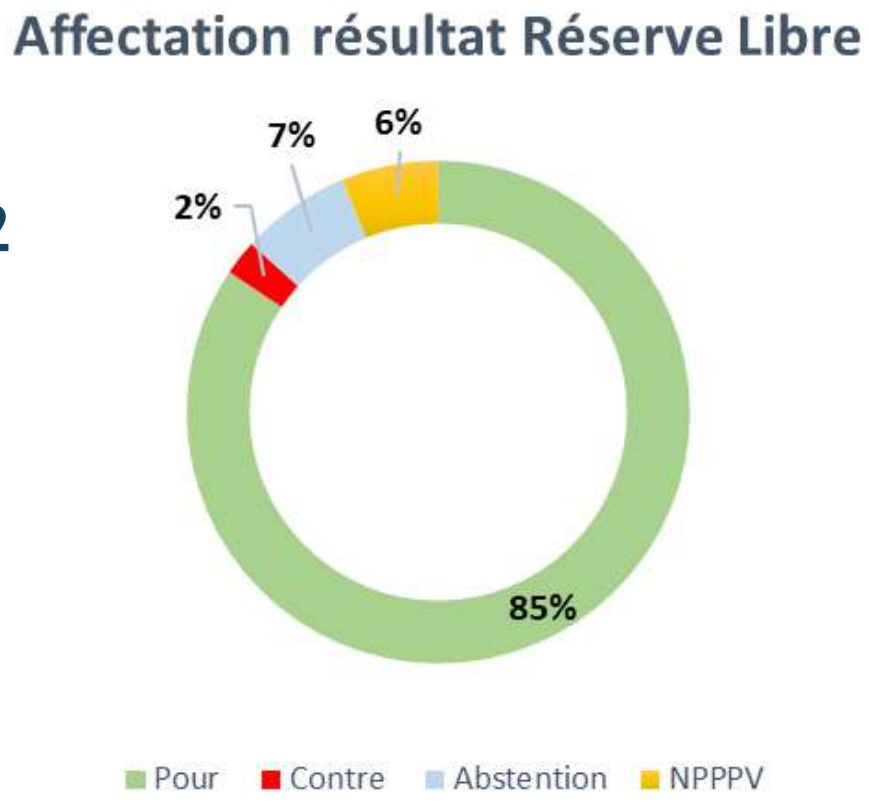

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

4ème Résolution :

Maintien de la réserve obligatoire:

Maintenir pour 2020, la réserve obligatoire à son montant précédent de 391 720,46 €.

- **POUR : 931**
- **CONTRE : 38**
- **ABSTENTION : 106**
- **NPPPV : 86**

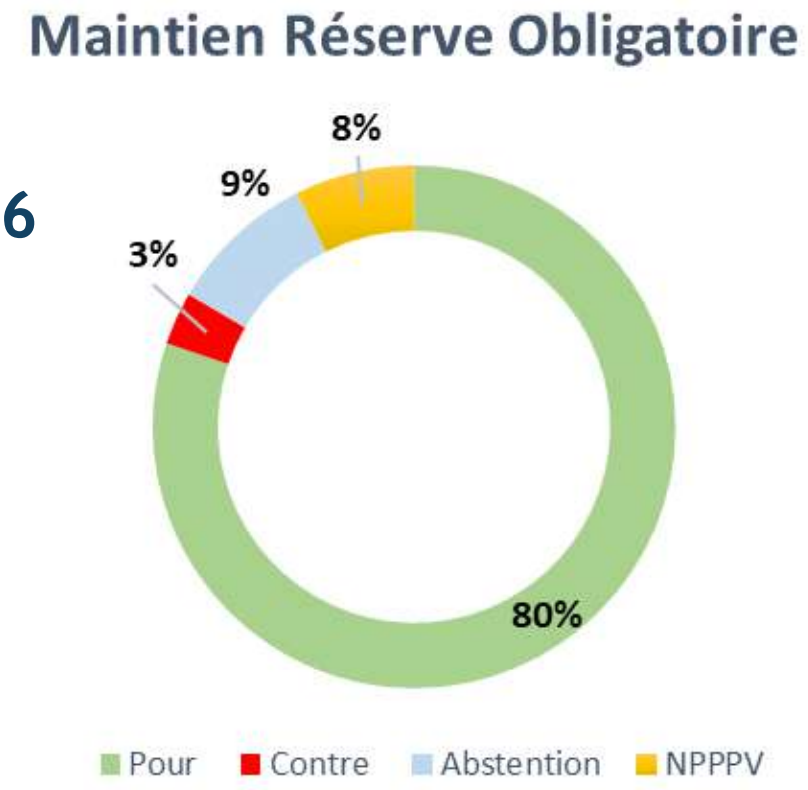

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Résultats de l'élection des Contrôleurs de Gestion 2021 :

- ANGLERAUX Virginie (Bordeaux) 504 votes
- BERBAR Tsouria (Paris Est) 312 votes
- BOURREAU, Jennifer (Angers) 420 votes
- CHARLERY Mélanie (Paris Est) 482 votes
- GALLUSER Michel (Strasbourg) 585 votes
- GONIN Éric (Lyon) 413 votes
- LE GUENNEC Yoan (Nantes) 491 votes
- LESPAGNANDELLE Sara (Tolbiac) 297 votes
- OUAISSI Mohamed Ali (Bordeaux) 237 votes
- SAFAR REMALI Sonia (Rennes-Brest) 258 votes
- SINGER Monique (Biopark) 334 votes
- WEST Teva (Tolbiac) 554 votes

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Nomination des Contrôleurs de Gestion 2021 :

Titulaires :

- GALLUSER Michel (Strasbourg) - 585 votes
- WEST Teva (Tolbiac) - 554 votes
- ANGLERAUX Virginie (Bordeaux) - 504 votes

Suppléants :

- LE GUENNEC Yoan (Nantes) - 491 votes
- CHARLERY Mélanie (Paris Est) - 482 votes
- BOURREAU Jennifer (Angers) - 420 votes

Contrôleur 2020 : BROCARD Jacques

Inserm CAES
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Questions diverses

Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale

Le Bilan d’activité et Rapport des secteurs sont en ligne !

Merci !

Inserm

Comité d'Action et d'Entraide Sociale

RSM

RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON
T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALE DE L'INSERM

Association régie par la loi de 1901

93 Avenue de Fontainebleau
94 270 LE KREMLIN BICÊTRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SAS inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes. Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.
Capital social 2 001 488 € – 398 384 198 RCS Lyon
Code NAF 6920Z – TVA FR 86 398 384 198

RSM Rhône-Alpes est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

A l'assemblée générale de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALE de l'INSERM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements de méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

4. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « changement de méthode » de l’annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l’exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l’assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d’établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l’établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de l’association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider l’association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le C.N.A.S.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 11 juin 2021
Le Commissaire aux comptes :
RSM Rhône-Alpes

Gaël DHALLUIN
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

CAES INSERM

ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
Immobilisations incorporelles	**262 541,71**	**206 641,71**	**55 900,00**	**87 100,00**
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	150 855,71	94 955,71	55 900,00	87 100,00
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	111 686,00	111 686,00	-	
Immobilisations corporelles	**327 074,88**	**262 279,42**	**64 795,46**	**94 988,78**
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages				
Autres immobilisations corporelles	327 074,88	262 279,42	64 795,46	94 988,78
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	**657 010,66**	**309 977,32**	**347 033,34**	**385 263,33**
Participations et créances				
Autres titres immobilisés	517 046,20	295 640,69	221 405,51	257 793,22
Prêts	114 172,50	14 336,63	99 835,87	102 300,79
Autres	25 791,96		25 791,96	25 169,32
TOTAL I	**1 246 627,25**	**778 898,45**	**467 728,80**	**567 352,11**
Stocks et encours				
Avances & acomptes versés/com.	140 376,54		140 376,54	126 590,70
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	14 731,42	13 184,11	1 547,31	72 675,99
Créances reçues par legs ou dons				
Autres	45 815,98		45 815,98	5 560,64
Valeurs mobilières de placement	104 930,26		104 930,26	104 772,69
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 056 397,97		1 056 397,97	437 164,26
Charges constatées d'avance	180 156,74		180 156,74	141 967,25
TOTAL II	**1 542 408,91**	**13 184,11**	**1 529 224,80**	**888 731,53**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion (V)				
TOTAL I+II+III+IV+V	**2 789 036,16**	**792 082,56**	**1 996 953,60**	**1 456 083,64**

PASSIF	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
Fonds propres		
Fonds propres sans droits de reprise (1)		524 000,00
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	524 000,00	
Fonds propres avec droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelable (1)		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	599 872,37	600 113,71
Réserves pour projets de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	628 663,66	- 241,34
Situation nette	1 752 536,03	1 123 872,37
Fonds propres consomptibles		
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
TOTAL I	**1 752 536,03**	**1 123 872,37**
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations réglementées		
Fonds dédiés		
TOTAL II	**-**	**-**
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	40 595,50	19 897,08
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement (1)		
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs) (1)		
TOTAL III	**40 595,50**	**19 897,08**
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres participatifs)		
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit risques		
Emprunts et dettes financières diverses		1 176,77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 840,73	86 396,91
Dettes des legs et dotations		
Dettes fiscales et sociales	66 949,18	54 127,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 200,00	62 400,00
Autres dettes	60 693,14	49 482,09
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 139,02	58 730,51
TOTAL IV	**203 822,07**	**312 314,19**
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL I+II+III+IV+V	**1 996 953,60**	**1 456 083,64**

(1) Ne concerne que la colonne de l'exercice précédent

CAES INSERM

COMPTE DE RESULTAT (1/2)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	368 928,57	1 043 495,66
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 209 820,00	2 175 315,00
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consomptible		
Ressources liés à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances vie		
Contributions financières		
Cotisations (1)		
Subventions d'exploitation (1)		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de cha	189,24	25 268,82
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	4 135,16	3 346,70
TOTAL I	**2 583 072,97**	**3 247 426,18**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 002 615,67	2 136 148,79
Aides financières		
Impôts, Taxes et versements assimilés	7 573,00	11 703,00
Salaires et traitements	274 518,59	288 001,21
Charges sociales	89 788,84	98 978,74
Dotations aux amortissements et dépréciations	61 393,32	65 618,50
Dotations aux provisions	8 314,20	388,29
Dotations aux provisions pour risque et charges	20 698,42	19 897,08
Report en fonds dédiés		
Subventions accordées par l'association (1)		
Autres charges	476 592,12	615 671,84
TOTAL II	**1 941 494,16**	**3 236 407,45**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**641 578,81**	**11 018,73**
Produits financiers		
De participations	743,96	1 014,64
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	16 925,00	5 381,64
Différences positives de change		

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	**17 668,96**	**6 396,28**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	36 994,71	38 134,35
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	**36 994,71**	**38 134,35**
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**- 19 325,75**	**- 31 738,07**
RESULTAT COURANT (I-II-III-IV)	**622 253,06**	**- 20 719,34**

COMPTE DE RESULTAT (2/2)	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		20 575,00
Sur opérations en capital	24 486,60	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	**24 486,60**	**20 575,00**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	18 000,00	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	**18 000,00**	**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**6 486,60**	**20 575,00**
Participation des salariés au résultat (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**76,00**	**97,00**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (1)		
Engagement à réaliser sur ressources affectées (1)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**2 625 228,53**	**3 274 397,46**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**1 996 564,87**	**3 274 638,80**
EXCEDENT OU DEFICIT	**628 663,66**	**- 241,34**
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

(1) Ne concerne que la colonne de l'exercice précédent

ANNEXE
Comptes annuels au 31/12/2020

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur l'entité concernée. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat de l'entité concernée sont présentés sous les cinq rubriques ci-après.

Le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (Caes) est une association régie par la loi de 1901, qui a pour but de promouvoir, d'étudier, d'organiser et de réaliser tout projet à caractère social, culturel ou éducatif. Il propose aux agents de l'Inserm de participer à des activités auxquelles ils ne pourraient accéder sans son appui (financier ou organisateur).

A) FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EXERCICE

Note N° 1 – Faits majeurs de l'exercice

- Report de nombreuses activités prévues initialement sur 2020 en 2021 dans le contexte de crise sanitaire liée au COVID-19.

- Investissements : Cession des parts de la SCI Coudalère pour 24 K€ au 31/12/2020. Plus-value de cessions de 22 K€ dégagés sur la vente des parts. Le versement de la cession interviendra en 2021.

Note N° 2 – Événements post-clôture

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir. La continuité d'exploitation n'est toutefois n'est pas compromise.

B) PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note N° 3 - Hypothèses de base

Les présents comptes ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC N°2014-03 applicable à l'exercice et arrêtés le conseil d'administration.

En plus du règlement ANC 2014-03, les comptes ont été arrêtés en respectant les adaptations sectorielles spécifiques conformément au référentiel ANC N°2018-06

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode :

La 1ére application du règlement ANC 2018-06 et du règlement ANC 2014-03 en lieu et place du règlement CRC 99-01 constitue un changement de méthode. Cependant, l'entité a fait le choix de ne pas retraiter rétrospectivement les comptes de l'exercice précédent.

Note N° 4 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

4.1 - Méthode des coûts historiques

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en monnaie nationale courante. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

4.2 - Actif immobilisé

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Lorsque la valeur actuelle d'un élément de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle de l'actif concerné par la constatation, selon le cas, d'un amortissement exceptionnel ou d'une provision.
Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

Les durées d'amortissement utilisées sont pertinentes car elles correspondent bien aux durées réelles d'utilisation.

Les durées pratiquées sont les suivantes :

· **Immobilisations incorporelles :**	
- Droits de réservation prioritaires	15 à 40 ans linéaire
- Logiciels	1 à 3 ans "

· **Immobilisations corporelles :**	
- Matériels	5 ans "
- Matériels et Mobiliers de bureau	3 à 10 ans

Les Titres de participations dans les SCI de tourisme sont provisionnés sur une durée de 15 ans, de façon à permettre au CAES INSERM de renouveler son patrimoine mis à disposition des agents

4.3 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4.4 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

4.5 – Subvention d'investissement rapportée au compte de résultat

Néant.

C) INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1- BILAN ACTIF

Note N° 5 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

	Valeurs brutes au 31/12/2019	Acquisition en 2020	Sorties en 2020	Valeurs brutes au 31/12/2020
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	150 855,71			150 855,71
Droits de réservations prioritaires	111 686,00			111 686,00
Immobilisations Corporelles				
Autres immo corp.	327 074,88			327 074,88
	589 616,59	**-**	**-**	**589 616,59**

Amortissements

	Amortissements au 31/12/2019	Dotations en 2020	Reprises en 2020	Amortissements au 31/12/2020
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	63 755,71	31 200,00		94 955,71
Droits de réservations prioritaires	111 686,00			111 686,00
Immobilisations Corporelles				
Autres immo corp	232 086,10	30 193,32		262 279,42
	407 527,81	**61 393,32**	**-**	**468 921,13**

Note N° 6 - Immobilisations financières

Autres Immobilisations Financières

	Valeurs brutes au 31/12/2019	Acquisition en 2020	Sorties en 2020	Valeurs brutes au 31/12/2020
Titres sociétés de tourisme	535 046,20		18 000,00	517 046,20
Prêts Solidarité	114 955,42	52 400,00	53 182,92	114 172,50
Dépôts et cautionnements	25 169,32	622,64		25 791,96
	675 170,94	**53 022,64**	**71 182,92**	**657 010,66**

	Dépréciations au 31/12/2019	Dotations en 2020	Reprises en 2020	Dépréciations au 31/12/2020
Titres sociétés de tourisme	277 252,98	33 987,71	15 600,00	295 640,69
Prêts Solidarité	12 654,63	3 007,00	1 325,00	14 336,63
Dépôts et cautionnements				
	289 907,61	**36 994,71**	**16 925,00**	**309 977,32**

	Valeurs nettes au 31/12/2019	Augmentations en 2020	Sorties en 2020	Valeurs nettes au 31/12/2020
Titres sociétés de tourisme	257 793,22	- 33 987,71	2 400,00	221 405,51
Prêts Solidarité	102 300,79	49 393,00	51 857,92	99 835,87
Dépôts et cautionnements	25 169,32	622,64		25 791,96
	385 263,33	**16 027,93**	**54 257,92**	**347 033,34**

PRÊTS SOLIDARITÉ EN COURS :

Solde au 31/12/2020	*Remboursements prévus en 2021*	*Remboursements prévus de 2022 à 2025*
114 172,50 €	**47 880,42 €**	**66 292,08 €**

Note N° 7 - Créances clients et autres créances

Au 31 décembre 2020, les créances sur les agents participants représentent 14 731 € et le montant des autres créances s'élève à 45 816 €

Leur exigibilité est inférieure à un an. Afin de tenir compte de certains risques de non-recouvrement, il est indiqué que les créances sont dépréciées à hauteur de 13 184 €.

Au cours de l'exercice 2020, une dotation de 8 314 € a été pratiquée sur les créances clients et sur les autres créances.

Note N° 8 – Valeurs mobilières de placement

Néant

2- BILAN PASSIF

Note N° 9 - Réserves

Au 31 décembre 2020, le poste « Réserves » se décompose ainsi :

Réserves obligatoires	391 720,43 €
Réserves libres	208 151,94 €
	599 872,37 €

Note N° 10 - Résultat net

L'exercice de l'année 2020 est excédentaire de 628 663,66 €

Note N° 11 – Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	524 000,00				524 000,00
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	600 113,71	- 241,34			599 872,37
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	- 241,34	241,24	628 663,66		628 663,56
Situation nette	**1 123 872,37**				**1 752 535,93**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**1 123 872,37**	**-**	**-**	**-**	**1 752 535,93**

Note N° 12 - Provision départ à la retraite

Une provision pour indemnités de fin de carrière est constituée pour toute personne dont le départ en retraite est prévu dans les cinq années à venir. Cette provision est dotée de façon linéaire. Conformément au statut social des salariés de CAES, celle-ci est plafonnée à 6 mois de salaires par employé. En 2020, la provision a été exceptionnellement dotée d'un tiers de l'indemnité de fin de carrière au lieu d'un cinquième pour un éventuel départ d'un salarié début 2022.

Note N° 13 – Dettes

Leur exigibilité est inférieure à un an.

3 - BILAN ACTIF ET PASSIF

Note N° 14 - Comptes de régularisation

Ils concernent exclusivement l'exploitation. Ils correspondent aux éléments suivants :

	2020	2019
* Charges constatées d'avance:	180 156,74	141 967,25
* Produits constatés d'avance:	24 139,02	58 730,51
* Charges à payer:		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés:	20 840,73	19 726,60
- Dette fiscales et sociales:	45 715,53	32 627,92
- Autres dettes:	40 632,68	48 063,33
* Produits à recevoir:	5 940,41	5 560,6

D) INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note N° 15 - Charges et produits exceptionnels

	CHARGES	PRODUITS
Charges Exceptionnelles		
• *VNC Sortie Titres SCI Résidences Hébrydes Coudalère*	13 000,00	
• *VNC Sortie Titres SCI NeigSoleil Coudalère*	5 000,00	
Produits Exceptionnels		
• *Sur Cession Titres SCI Résidences Hébrydes Coudalère*		14 580,00
• *Sur Cession Titres SCI NeigSoleil Coudalère*		9 906,60
	18 000,00	**24 486,60**

E) ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Note N° 16 – Effectif moyen

L'effectif du CAES est de 8 salariés au 31/12/2020.

Note N° 17 – Engagements de retraite

L'engagement au 31/12/2020 correspondant aux droits acquis concernant les indemnités de fin carrière du personnel du CAES représente un total de 137 982 €, charges sociales incluses. Ce montant est partiellement couvert par une provision de 40 596 € destinée à faire face aux décaissements futurs.

Note N° 18 - Autres engagements

Néant

RSM

RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON
T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

COMITE D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALE DE L'INSERM

Association régie par la loi de 1901

93 Avenue de Fontainebleau
94 270 LE KREMLIN BICÊTRE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SAS inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes. Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.
Capital social 2 001 488 € – 398 384 198 RCS Lyon
Code NAF 6920Z – TVA FR 86 398 384 198

RSM Rhône-Alpes est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

A l'assemblée générale de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du code commerce.

A titre d'information, nous vous précisons que le montant global des frais de mission des membres élus, titulaires et suppléants, du CNAS pris en charge au titre de l'exercice 2020, s'est élevé à la somme de 10 534 €.

De même, nous vous informons que le montant global des subventions dont ont bénéficié les membres élus titulaires et suppléants du CNAS s'est élevé à la somme de 5 115 € en 2020.

Lyon, le 11 juin 2021
Le Commissaire aux comptes :
RSM Rhône-Alpes

Gaël DHALLUIN
Membre de la Compagnie
Régionale de Lyon